

DÉBAT D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE

2024



SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
1. CONTEXTE GÉNÉRAL : SITUATION ÉCONOMIQUE et SOCIALE	3
2. LOI DE FINANCE 2024	11
3. POINT SUR L'ANNÉE 2024 A LA CC SEREIN ET ARMANCE	14
4. POINT SUR LA FISCALITE DE LA CCSA	26
5. SANTÉ FINANCIÈRE DE LA CCSA	27
6. LES PERSPECTIVES POUR 2024	39
7. LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR 2024	44
8. LES RESSOURCES HUMAINES	45
9. PATRIMOINE	45
10. CONCLUSION	46

INTRODUCTION

Le **débat d'orientation budgétaire** représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le Conseil Communautaire, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, article renforcé par l'article 107 de la Loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015, doit se réunir dans un délai de deux mois maximum précédant l'examen du budget primitif afin de débattre sur les orientations générales de ce budget.

Le DOB permet de rendre compte de la gestion du territoire par une analyse rétrospective afin d'envisager son avenir en toute connaissance de cause. Ce débat n'est pas soumis au vote de l'assemblée délibérante. Il présente les grandes orientations nationales, intercommunales et dresse la santé financière de l'EPCI.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières sur l'EPCI, ce rapport doit être publié ou mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois après la tenue de celui-ci, conformément au décret n°2016-834 du 23 juin 2016.

1. CONTEXTE GÉNÉRAL : SITUATION ÉCONOMIQUE et SOCIALE

(Sources INSEE – 14/12/23)

I - PERSPECTIVES INTERNATIONALES

Points importants :

En 2023, les principales économies mondiales ont évolué en ordre dispersé. L'Europe – en particulier l'Allemagne – a davantage été exposée au choc de prix énergétique, tandis que l'économie américaine a bénéficié, entre autres, d'un fort soutien budgétaire. Le rebond chinois a quant à lui été inférieur aux attentes, les moteurs traditionnels de la croissance (immobilier, investissement) paraissant essoufflés.

En Europe, le choc énergétique tend maintenant à s'estomper et l'inflation a commencé à baisser graduellement, redonnant un peu d'air à la consommation des ménages. Dans le même temps, le niveau des taux d'intérêt pèse sur l'investissement et la dépense à crédit.

Fin 2023, la croissance de la zone euro pourrait se trouver au creux de la vague : l'activité resterait atone au quatrième trimestre 2023, mais le récent redressement des enquêtes de conjoncture dans l'industrie allemande suggère qu'un rebond est possible au premier semestre 2024, sur fond de reprise modérée du commerce mondial. Les écarts de croissance pourraient ainsi se resserrer entre les principales économies de la zone euro.

Le dynamisme des économies chinoise et américaine au troisième trimestre contraste avec la contraction de la zone euro, sur fond de baisse générale de l'inflation. Les prix des matières énergétiques et plus particulièrement du gaz continuent de peser sur les économies européennes. En effet, le prix du gaz demeure en Europe nettement plus élevé que sur le marché nord-américain. Le resserrement des politiques monétaires, entamé en 2022, aurait atteint un palier à la fin 2023 en lien avec le reflux de l'inflation. Malgré la hausse des taux, la consommation des ménages se montre relativement résistante dans la plupart des pays, excepté en Allemagne. En revanche, l'investissement ralentit, voire recule dans la plupart des pays.

Les économies chinoise et américaine ont, toutes les deux, accéléré au troisième trimestre 2023 (avec +1,3 % de croissance), après un ralentissement au deuxième trimestre (+0,5 % pour chacune). Le rebond chinois s'inscrit néanmoins dans un contexte de ralentissement de la croissance par rapport à sa tendance pré-pandémie, alors que la crise immobilière se poursuit et que la confiance des ménages reste très dégradée. Aux États-Unis, le rebond a été porté par la consommation des ménages, particulièrement dynamique.

À l'inverse, la zone euro s'est quant à elle contractée au troisième trimestre 2023 (-0,1 %). Les économies française et allemande ont fléchi au troisième trimestre (-0,1 %) ; l'activité a eu une croissance modeste en Italie (+0,1 %) et a poursuivi son rattrapage post-pandémie en Espagne (+0,3 %).

Au Royaume-Uni, elle a été stable. Outre l'impact plus important de la guerre en Ukraine sur les économies européennes, l'écart entre la zone euro et les États-Unis pourrait également s'expliquer par les différences de politique budgétaire : la consommation et l'investissement publics ont été particulièrement vigoureux aux États-Unis, notamment dans le cadre de l'Inflation Reduction Act.

L'investissement ralentit ou fléchit dans la plupart des grandes économies occidentales : l'investissement total a baissé dès le deuxième trimestre 2023 en Italie et au troisième en Espagne.

Les plans de relance en Italie et en Espagne peinent à inverser la tendance, dans la mesure où des retards s'accumulent. L'investissement des entreprises a eu une croissance modeste cet été aux États-Unis et s'est contracté au Royaume-Uni. En France, il ralentit par rapport au deuxième trimestre dans un contexte de taux d'intérêt élevés qui renchérissent le coût du crédit en Allemagne, au troisième trimestre, l'investissement total connaît un rebond par rapport à la contraction du deuxième trimestre.

Le commerce mondial est demeuré peu vigoureux en 2023 : le rebond des deuxième et troisième trimestres 2023 provient de la hausse des importations des économies émergentes et, cet été, de la reprise modeste des importations des économies avancées, qui étaient globalement en recul depuis la fin 2022. Le troisième trimestre a notamment bénéficié du dynamisme des importations chinoises et américaines.

Dans la plupart des économies occidentales, l'inflation baisse depuis début 2023 alors que la Chine se démarque par les pressions déflationnistes qui persistent. L'inflation globale reste fortement liée aux évolutions de l'inflation énergétique.

Toutefois, sa contribution a fortement diminué dans la majorité des pays. L'inflation alimentaire et l'inflation sous-jacente sont également en recul. À la fin de l'année 2023 et au début de 2024, l'inflation poursuivrait son reflux tendanciel dans l'ensemble des grandes économies occidentales. Les prix alimentaires continueraient à décélérer voire à se replier. Dans l'ensemble des pays, l'inflation sous-jacente serait en léger reflux. Ce rythme, moindre que pour l'inflation alimentaire, s'expliquerait par la dynamique des salaires qui stimuleraient notamment les prix dans les services

Sur l'ensemble de l'année 2023, la consommation privée tirerait la croissance du PIB vers le haut dans l'ensemble des principales économies mondiales, excepté en Allemagne, malgré une inflation élevée en moyenne annuelle. Le PIB américain croîtrait de 2,5% sur l'année, tiré par la consommation privée qui y contribuerait à hauteur de +1,7 point. L'activité progresserait plus modestement en France, en Italie et au Royaume Uni (respectivement +0,8 %, +0,7 % et +0,6 %). L'économie espagnole bénéficierait de nouveau d'effets de rattrapage, avec une croissance prévue à +2,4 %, portée également par la consommation privée (contribution de +1,3 point). En revanche, en Allemagne, la consommation privée continuerait de peser sur l'activité : la croissance serait de -0,1 %.

Au dernier trimestre 2023 puis au premier semestre 2024, les États-Unis progresseraient à un rythme moyen, à la faveur notamment du soutien budgétaire et malgré un ralentissement prévu de la consommation. Sur fond de crise immobilière, la Chine ne retrouverait pas son rythme de croissance d'avant la crise sanitaire. L'activité britannique repartirait quant à elle modestement, du fait de la demande intérieure.

Au sein de la zone euro, l'activité demeurerait atone fin 2023 et peu allante début 2024 en Allemagne après la contraction du troisième trimestre. En Italie, la croissance resterait modeste en raison de la faiblesse de la demande intérieure. Elle ralentirait en Espagne par rapport au premier semestre 2023, le potentiel de rattrapage post-pandémie s'amenuisant.

Les difficultés de production et le manque de dynamisme de la demande intérieure dans les principales économies contraindraient donc l'activité économique mondiale au tournant de l'année elle stagnerait au quatrième trimestre, mais reculerait en début d'année 2024 dans une grande partie des économies occidentales, à l'exception notable de l'Espagne qui bénéficie d'une plus faible exposition aux contraintes énergétiques que les autres principaux pays européens et d'un potentiel de rattrapage post-Covid sans doute plus important.

Points principaux :

↳ Reflux des tensions inflationnistes

L'épisode inflationniste a pris plutôt la forme d'une « bosse » en France et d'un « pic », plus intense, chez ses principaux partenaires. Ces différences s'expliquent en partie par le calendrier et les modalités des mesures de limitation des hausses de prix, comme le bouclier tarifaire en France. Au total, et relativement à ses principaux partenaires, le cumul de la hausse des prix depuis 2019 apparaît à ce stade un peu inférieur en France (près de +16 % en octobre 2023 par rapport à 2019, s'agissant de l'indice des prix à la consommation harmonisé, contre près de +19 % pour la zone euro dans son ensemble, près de +20 % aux États-Unis et plus de +22 % au Royaume-Uni).

Si la poussée inflationniste a été plus élevée et moins éphémère que ce qui était généralement envisagé il y a deux ans, les derniers chiffres disponibles indiquent que nous ne sommes pour autant pas entrés dans une dynamique autoentretenu, du type de celle des années 70 : en particulier, l'inflation dans les services, la plus susceptible de générer une spirale prix-salaires car déterminée avant tout par le coût du travail, a été moins élevée qu'attendu jusqu'en novembre.

Elle resterait un peu soutenue au cours des prochains mois mais sans pour autant accélérer. Les indicateurs avancés (prix à la production, soldes d'opinion des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises) suggèrent que le reflux de l'inflation se poursuivrait au cours des prochains mois en France, même s'il ne serait pas forcément continu. Le glissement annuel de l'indice des prix à la consommation s'établirait ainsi aux alentours de 2,5 % à partir du printemps 2024 (et un peu moins pour l'inflation sous-jacente). Après l'énergie, l'inflation baisserait ainsi nettement pour l'alimentation et les produits manufacturés – sans forcément que le niveau des prix, lui, diminue.

↳ Vers un rebond du pouvoir d'achat

Après avoir ralenti au troisième trimestre 2023, le salaire moyen par tête (SMPT) dans les branches marchandes accélérerait en fin d'année, à la faveur notamment de versements importants de primes de partage de la valeur. Son glissement annuel redeviendrait alors supérieur à celui de l'indice des prix à la consommation et il le resterait à l'horizon de la prévision (mi-2024), même si le SMPT décélérerait au printemps en lien avec le ralentissement des prix.

La revalorisation automatique du Smic début 2024 serait de l'ordre de +1,1 %. Le pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages rebondirait au quatrième trimestre 2023, tiré par les revenus d'activité, puis resterait dynamique début 2024 sous l'effet des prestations sociales et notamment de l'indexation sur l'inflation des retraites de base. Au total en 2023, les gains de pouvoir d'achat seraient en ligne avec la croissance (+0,8 %, soit +0,3 % par unité de consommation – U. C.), avec une contribution non négligeable des revenus du patrimoine, du fait notamment des hausses de taux qui soutiennent la rémunération des épargnants. Le pouvoir d'achat des ménages devrait être plus dynamique en 2024 (+1,2 % d'acquis à la mi-2024, soit +0,8 % par U. C.).

Du côté des entreprises, la hausse du coût réel du travail pèserait sur l'évolution du taux de marge fin 2023. Celui-ci rebondirait néanmoins au premier semestre 2024 sous l'effet de la baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et d'une légère hausse de la productivité. Il s'établirait à 32,8 % au printemps 2024, un peu au-dessus donc de son niveau d'avant la crise sanitaire

↳ **La croissance française serait hésitante fin 2023, puis un peu plus allante au premier semestre 2024**

En novembre, les enquêtes de conjoncture collectées par l'Insee auprès des entreprises montrent un nouvel effritement du climat des affaires comme du climat de l'emploi. En parallèle, les premiers indicateurs « en dur » relatifs au mois d'octobre (consommation des ménages en biens, production industrielle) suggèrent une croissance atone au quatrième trimestre 2023. Après son rebond cet été, la consommation des ménages ne progresserait pas cet automne, en partie sous l'effet de températures clémentes qui ont entraîné de moindres dépenses d'énergie. La production industrielle serait également quasi stable, tandis que l'investissement fléchirait. À l'inverse, les exportations bénéficieraient ce trimestre d'importantes livraisons aéronautiques et navales. Au total sur le trimestre, la croissance serait nulle (0,0 % après -0,1 % au troisième trimestre). La croissance annuelle en 2023 s'élèverait alors à +0,8 %.

L'activité pourrait ensuite accélérer quelque peu au premier semestre 2024 (+0,2 % prévu par trimestre), à la faveur de la désinflation et d'une reprise modérée du commerce mondial, même si les effets du resserrement monétaire passé continueraient de se faire sentir sur l'investissement et notamment de pénaliser le secteur de la construction. La consommation tout comme la production industrielle repartiraient ainsi à la hausse et l'investissement des entreprises se maintiendrait tout juste. L'acquis de croissance à mi-année pour 2024 serait relativement modeste, de l'ordre de +0,5 %.

↳ **Le taux de chômage augmenterait légèrement**

Depuis début 2023, l'emploi a continué de progresser mais a tout de même ralenti dans le sillage de l'activité économique. En prévision, l'emploi en alternance, qui avait nettement contribué à la hausse globale entre 2020 et 2022, resterait stable, de même que l'emploi salarié hors alternance, malgré une légère accélération au deuxième trimestre 2024, en lien avec celle de l'activité. À la mi-2024, la hausse du nombre d'emplois créés sur un an atteindrait ainsi 0,3 %, contre 1,1 % entre mi-2022 et mi-2023.

Sous l'hypothèse d'une hausse modérée de la population active, du fait notamment de l'effet de la réforme des retraites sur l'activité des seniors, le taux de chômage augmenterait de 0,1 point au quatrième trimestre 2023 et au premier trimestre 2024, jusqu'à 7,6 % de la population active, puis se stabiliserait au printemps.

↳ **Les aléas susceptibles d'affecter ce scénario central restent nombreux**

Si le scénario présenté se veut central, d'autres trajectoires sont évidemment possibles autour de celui-ci, s'agissant de la croissance économique comme de l'inflation. Les fluctuations des cours du pétrole et plus globalement les évolutions géopolitiques peuvent bien sûr affecter, à la hausse mais aussi à la baisse, les prévisions d'inflation. L'impact du resserrement monétaire sur les économies européennes reste difficile à prévoir de manière précise. Enfin, l'arbitrage consommation/épargne des ménages est également susceptible de faire bouger les lignes.

A noter que :

- ⇒ Les prix à la consommation des services, déterminés avant tout par le coût du travail, resteraient soutenus sans pour autant accélérer en 2024
- ⇒ Le renchérissement du coût du travail serait loin d'avoir été intégralement transmis aux prix à la consommation des « services divers »
- ⇒ Dans l'hébergement-restauration, les prix à la consommation seraient soutenus par la dynamique des coûts salariaux mais également par le renchérissement des produits agro-alimentaires

① - Activité économique (perspectives 2024)

Au premier semestre 2024, l'activité accélérerait quelque peu (+0,2 % prévu par trimestre), à la faveur de la désinflation et malgré des taux d'intérêt élevés. Elle rebondirait notamment dans l'industrie, dans le sillage de la production d'énergie. La construction continuerait quant à elle de reculer, mais à un rythme plus modéré. Du côté de la demande, la consommation des ménages repartirait à la hausse dans un contexte de ralentissement des prix. Si l'investissement des ménages continuerait de baisser en lien avec le niveau élevé des taux d'intérêt, l'investissement des entreprises se maintiendrait tout juste. Par ailleurs, les importations seraient dynamiques, tirées par une demande intérieure en croissance quand les exportations seraient un peu plus soutenues par la demande externe, leur profil au trimestre le trimestre continuant d'être marqué par celui des livraisons aéronautiques et navales.

Au total, la croissance annuelle pour 2023 s'élèverait à +0,8 %, après +2,5 % en 2022. L'acquis de croissance à mi-année pour 2024 serait modeste, à +0,5 %. Cette prévision demeure entourée d'incertitudes, notamment concernant les décisions de politique monétaire et leurs effets sur l'économie réelle, ainsi que sur le dynamisme des partenaires de la France. De nouvelles tensions géopolitiques pourraient à nouveau menacer la croissance, notamment via une hausse des prix du pétrole. À l'inverse, des effets positifs accrus du ralentissement des prix et une éventuelle baisse du taux d'épargne des ménages, encore élevé, pourraient constituer des éléments de soutien supplémentaires à la croissance.

② - Échanges extérieurs (perspectives 2024)

Au premier semestre 2024, la chronique trimestrielle des exportations serait de nouveau marquée par celle des livraisons aéronautiques et navales : au contrecoup attendu au premier trimestre 2024 succèderait ainsi un fort rebond au printemps. Les importations progresseraient (+0,6 % prévu au premier trimestre puis +0,5 % au deuxième), en lien avec la demande intérieure. Les achats des touristes français à l'étranger seraient notamment en hausse au premier semestre, revenant peu à peu à leur niveau d'avant la crise sanitaire (au troisième trimestre 2023, les importations de tourisme étaient 13,4 % en dessous de leur niveau du quatrième trimestre 2019). Au total, les échanges extérieurs pèseraient un peu sur la croissance du PIB au premier trimestre (-0,2 point) puis y contribueraient positivement au deuxième (+0,3 point).

③ - Emploi (perspectives 2024)

L'emploi en alternance, qui avait nettement contribué à la hausse passée (pour environ un tiers entre fin 2019 et fin 2022) avant de se stabiliser, resterait stable en prévision, concernant environ 1,1 million de jeunes. L'emploi salarié hors alternance marquerait également le pas, malgré une légère accélération au deuxième trimestre 2024, en lien avec celle de l'activité. Compte tenu de la progression modeste de l'activité économique, la productivité apparente du travail par tête augmenterait très légèrement au cours des trois trimestres de prévision. Mi-2024, cette dernière resterait toutefois bien inférieure à son niveau d'avant la crise sanitaire, en particulier dans la construction et l'industrie. Finalement, en tenant compte également d'une faible hausse prévue de l'emploi non salarié, l'emploi total resterait quasi stable.

En juin 2024, l'augmentation du nombre d'emplois créés sur un an atteindrait +0,3 % (soit +82 000 emplois), en nette diminution par rapport à la progression encore perceptible un an plus tôt

④ - Chômage (perspectives 2024)

Au quatrième trimestre 2023 et au premier semestre 2024, principalement sous l'effet de la réforme des retraites, la population active continuerait d'augmenter. Compte tenu d'une quasi-stagnation attendue de l'emploi, le taux de chômage augmenterait de 0,1 point au quatrième trimestre 2023 et au premier trimestre 2024, jusqu'à 7,6 % de la population active, puis serait stable au deuxième trimestre. Il serait ainsi à son plus haut niveau depuis le troisième trimestre 2021.

⑤ - Prix à la consommation (perspectives 2024)

Les prix réglementés de l'électricité devraient augmenter en février 2024.

L'évolution des prix des produits frais suivrait quant à elle la saisonnalité d'avant la crise sanitaire. Au total, l'inflation alimentaire diminuerait fortement tout au long de la période de prévision : elle passerait de +7,6 % sur un an en novembre 2023 à environ +1,9 % en juin 2024, soit le glissement annuel le plus bas depuis janvier 2022.

Les prix à la consommation des produits manufacturés continueraient également de ralentir et leur glissement annuel passerait de +1,9 % en novembre 2023 à +0,3 % en juin 2024. Les prix à la production de l'industrie (hors agroalimentaire et énergie) restent en effet relativement stables depuis quelques mois, après avoir nettement progressé. Par ailleurs, dans l'enquête de conjoncture dans l'industrie, le solde d'opinion relatif à l'évolution prévue des prix de vente a nettement reculé depuis plusieurs mois.

Les prix à la consommation des services, déterminés avant tout par le coût du travail, resteraient soutenus sans pour autant accélérer en 2024. Par ailleurs, le poids de la masse salariale est plus important dans les services et les hausses de salaires resteraient relativement soutenues à l'horizon de prévision.

Enfin, les prix du tabac augmenteraient de 4,7 % sur un mois en janvier 2024 en raison de l'indexation de la fiscalité du tabac par rapport à l'inflation. En glissement annuel, les prix du tabac progresseraient de 14,8 % en janvier 2024 avant de ralentir à +6,0 % en juin 2024 par effet de base.

Tout comme l'inflation d'ensemble, l'inflation sous-jacente refluerait d'ici juin 2024, atteignant +2,0 % sur un an, contre +3,5 % en novembre 2023. Ce reflux s'expliquerait par celui de la plupart des postes inclus dans l'indice sous-jacent, l'alimentaire (hors produits frais) notamment.

@ - Salaires (perspectives 2024)

Au premier trimestre 2024, le salaire moyen par tête (SMB) accélérerait (+1,1 % prévu en glissement trimestriel), porté par la prise en compte de l'inflation dans les négociations salariales de début d'année et par la revalorisation automatique du Smic en janvier (prévue de l'ordre de +1,1 %). À l'inverse, le salaire moyen par tête (SMPT) ralentirait (+0,8 %) du fait de moindres versements de PPV en début d'année. Au deuxième trimestre, les salaires décéléreraient, en lien avec le ralentissement des prix et la remontée prévue du taux de chômage : +0,6 % prévu pour le SMB et +0,5 % pour le SMPT.

Le SMPT deviendrait plus dynamique que les prix sur la période de prévision : au deuxième trimestre 2024, la hausse du SMPT réel atteindrait +0,7 % sur un an. Au total, le SMPT réel reculerait en 2023 (-0,3 % en moyenne) mais son acquis de croissance à mi-2024 serait positif (+0,6 %).

Début 2024, le SMPT dans les administrations publiques continuerait de reculer en termes réels : son acquis de croissance à mi-année serait de -0,1 %.

@ - Revenus des ménages (perspectives 2024)

Au premier semestre 2024, le revenu disponible brut (RDB) des ménages resterait dynamique au premier trimestre (+1,2 %), avant de ralentir au deuxième (+0,6 %). La croissance du RDB en début d'année reflèterait avant tout celle des prestations sociales (+2,8 %), via notamment l'indexation des retraites de base sur l'inflation et le versement d'une indemnité carburant sous conditions de ressources.

Les revenus d'activité seraient quant à eux quasi stables au premier trimestre, en raison du contrecoup des versements importants de primes au trimestre précédent. Ils n'accéléraient que modestement au deuxième trimestre, du fait du ralentissement des salaires et de la quasi-stabilité prévue de l'emploi.

Les revenus du patrimoine ralentiraient également sous l'hypothèse de la fin de la hausse du taux d'intérêt directeur de la BCE. Toutefois, le prix de la consommation des ménages décélérerait aussi au premier semestre, si bien que le pouvoir d'achat par unité de consommation progresserait de nouveau au premier trimestre (+0,5 %), avant de marquer le pas au deuxième trimestre (+0,1 %).

Pour 2024, l'acquis d'évolution du pouvoir d'achat à mi-année (soit l'évolution annuelle prévue si le pouvoir d'achat restait figé au second semestre à son niveau prévu pour le deuxième trimestre) serait relativement dynamique (+1,2 %, soit +0,8 % par unité de consommation) par rapport à la croissance du PIB. Cet acquis à mi-année ne préjuge cependant pas de l'évolution du pouvoir d'achat sur l'ensemble de l'année 2024 car il n'intègre pas, par définition, les possibles mouvements du RDB et des prix de la consommation du second semestre.

@ - Consommation et investissement des ménages (perspectives 2024)

Au premier semestre 2024, la consommation des ménages serait relativement dynamique (+0,6 % prévu au premier trimestre puis +0,4 % au deuxième trimestre). Au premier trimestre, la consommation d'électricité et de gaz rebondirait par contrecoup après sa nette baisse du trimestre précédent.

La consommation alimentaire se redresserait modérément sur l'ensemble du semestre, en lien avec le reflux prévu de l'inflation dans ce secteur. La consommation poursuivrait sa progression dans les services, en ralentissant légèrement au deuxième trimestre 2024. Le taux d'épargne serait stable au premier trimestre 2024 et diminuerait légèrement au deuxième trimestre, dans un contexte où le pouvoir d'achat resterait dynamique au premier trimestre mais ne progresserait que modérément au deuxième.

L'investissement des ménages poursuivrait sa baisse, dans un contexte de durcissement de l'accès au crédit. Quand bien même l'investissement pour l'entretien et l'amélioration des logements se redresserait, les surfaces de logements produites, en net recul depuis début 2022, continueraient à diminuer sur l'ensemble de l'horizon de prévision.

@ - Résultats des entreprises (perspectives 2024)

Au premier semestre 2024, le taux de marge des sociétés non financières rebondirait à 32,8 %, dans le sillage du rebond prévu de l'activité économique ainsi que sous l'effet de la baisse du taux de cotation sur la valeur ajoutée des entreprises. Le coût réel du travail resterait stable au premier semestre 2024, et la contribution de l'évolution de la productivité à celle du taux de marge serait légèrement positive.

@ - Investissement des entreprises (perspectives 2024)

Au premier semestre 2024, dans un contexte économique encore assez peu allant et compte tenu du maintien de conditions de financement restrictives, l'investissement reculerait très légèrement (0,0 % et -0,1 % au deuxième trimestre).

L'investissement en services poursuivrait son ralentissement (+0,6 % prévu au premier trimestre 2024 puis +0,4 % au deuxième). L'investissement en produits manufacturés poursuivrait son repli, en lien avec le faible dynamisme de l'activité.

L'investissement en construction resterait aussi en baisse, affecté par le recul persistant des mises en chantier de bâtiments non résidentiels et le faible dynamisme de l'entretien-amélioration des bâtiments. Au total, l'acquis de croissance à mi-année serait tout juste positif (+0,1 %).

2. LOI DE FINANCE 2024

I – PRIORITES DE LA LOI DE FINANCE 2024

Pour 2024, le budget est articulé autour de trois chantiers prioritaires :

- ⇒ le régalién – armée, police, justice –, en hausse de 4 milliards d’euros,
- ⇒ la transition écologique, à hauteur 40 milliards d’euros avec 7 milliards d’euros de crédits supplémentaires,
- ⇒ l’éducation et la formation à hauteur de 5,5 milliards d’euros.

Ce nouveau budget mobilisera au total près de 25 milliards d’euros pour l’indexation des prestations sociales et des minimas sociaux, des retraites et de l’impôt sur le revenu.

PROTEGER LES FRANÇAIS FACE A L’INFLATION

- Indexer le barème de l’impôt sur le revenu
- Revaloriser les prestations sociales
- Aider les Français les plus modestes qui doivent utiliser leur véhicule
- Améliorer l’accessibilité
- Accessibilité et l’adaptation des logements privés
- Solidarité à destination des étudiants,

CONSTRUCTION D’UNE TRANSITION ECOLOGIQUE SOLIDAIRE

- En matière de mobilité,
- Faire face à l’urgence écologique
- Accélérer la rénovation des logements
- Soutenir le verdissement du parc automobile
- Encourager l’épargne des jeunes grâce à la mise en place d’un plan épargne avenir climat
- Décarboner l’industrie et encourager la compétitivité verte

II - SYNTHÈSE DES PRINCIPALES MESURES FISCALES 2024

Population

- Indexation sur l’inflation du barème de l’impôt sur le revenu
- Régime fiscal du plan d’épargne avenir climat

Entreprises

- Imposition minimale des multinationales et grands groupes nationaux
- Crédit d’impôt en faveur de l’industrie verte
- Poursuite suppression Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
-

Territoires

- Refonte fiscalité du logement
- Soutien aux territoires ruraux et à la politique de la ville -France Ruralités Revitalisation

Environnement

- Maintien d’un tarif d’accise sur les énergies mais évolution moins protectrice pour les énergies non renouvelables .
- Soutien à l’utilisation d’énergie renouvelable dans les transports
- Durcissement la fiscalité applicable aux véhicules polluants
- Mise en place d’une taxe sur l’exploitation de certaines infrastructures de transport de longue distance.

A – Volet Recettes du budget national

Instauration d'une nouvelle exonération de taxe foncière de 25 ans pour les logements sociaux achevés depuis au moins 40 ans,

lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovation énergétique (article 6). Ces derniers devront permettre une amélioration sensible de la performance énergétique et environnementale - passage d'un classement "F" ou "G" à un classement "B" ou "A" - et le respect d'un certain nombre de normes. Sous ces conditions, cette exonération serait de droit et ne serait pas compensée aux communes et aux intercommunalités.

Aménagement des dispositifs fiscaux zonés bénéficiant aux territoires ruraux en difficulté (article 7). Principale mesure : la fusion au 1er juillet 2024 des zones de revitalisation rurale (ZRR), des bassins d'emploi à redynamiser (BER) et des zones de revitalisation des commerces en milieu rural (ZoRCoMiR). Dénommé **France Ruralités Revitalisation**, le zonage unique doit se voir appliquer "des allègements fiscaux simplifiés".

Ce nouveau dispositif s'appliquera à compter du 1er juillet 2024 en attendant son entrée en vigueur, les régimes ZRR, [...] sont prorogés jusqu'au 30 juin 2024

Etalement sur quatre ans de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) restante.

La CVAE sera totalement supprimée en 2027 (article 8). Le taux du plafonnement de la contribution économique territoriale - la "CET", c'est-à-dire la somme de la CVAE et de la cotisation foncière des entreprises, ou CFE - en fonction de la valeur ajoutée, est lui aussi ajusté, puisqu'il est progressivement abaissé sur quatre ans.

Réforme des redevances des agences de l'eau au 1er janvier 2025

pour "augmenter les ressources des agences de l'eau" et "assurer le financement des mesures du plan eau". La Loi instaure deux "**redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif**", qui seront dues par les communes ou leurs groupements. Les tarifs ou l'encadrement tarifaire prévus pour le calcul de chacune des redevances des agences de l'eau seront indexés chaque année sur l'inflation.

*A noter : Pour permettre "la stabilisation" des concours financiers aux collectivités à la hauteur fixée par la loi de finances pour 2023, les "variables d'ajustement" – un ensemble de dotations et compensations d'exonérations fiscales – sont ponctionnées. Alors qu'en 2023, seuls les départements avaient été concernés, tous les niveaux de collectivités le sont en 2024 : les régions (- 30 millions), **le bloc communal (- 27 millions)** et les départements (- 10 millions). La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) de chaque catégorie de collectivité doit être minorée – de même que le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) pour le bloc communal. Les montants individuels dus doivent être calculés au prorata des recettes réelles de fonctionnement.*

Evaluation pour 2024 des crédits de la mission "Relations avec les collectivités territoriales" - qui financent les dotations d'investissement au bloc communal et aux départements - à un montant de 4,359 milliards d'euros en autorisations d'engagement et à 4,275 milliards d'euros en crédits de paiement - contre 4,280 milliards et 4,368 milliards dans le PLF pour 2023.

B – Volet Dépenses du budget national

Maintien en 2024 du bouclier tarifaire

permettant de limiter la hausse des tarifs réglementés de l'électricité. Un dispositif auquel, pour rappel, sont éligibles les collectivités employant moins de 10 équivalents temps plein (ETP), avec moins de 2 millions d'euros de recettes et ayant contractualisé une puissance inférieure ou égale à 36 kVa. En revanche, le dispositif d'amortisseur électricité ne serait pas reconduit en 2024.

Suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires

Destiné à soutenir financièrement les communes et les intercommunalités compétentes dans le développement des activités périscolaires des élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques et privées sous contrat, le FSDAP a représenté au cours de l'année scolaire 2022-2023 une aide de 41 millions d'euros pour 1.262 communes.

Répartition détaillée de la DGF en 2024 :

- ↳ La dotation de solidarité rurale (DSR) de 100 millions (au moins 60% de cette dernière étant affectés à la fraction "péréquation", que perçoit la quasi-totalité des communes de moins de 10.000 habitants).
- ↳ La dotation d'intercommunalité augmente de 90 millions d'euros (30 millions d'euros étant financés par l'Etat, les 60 autres millions venant de l'écrêtement de la dotation de compensation des groupements de communes à fiscalité propre).

Modification des modalités de prise en compte du revenu par habitant

pour l'éligibilité à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR), afin de réduire d'environ 15% le nombre de communes entrant ou sortant chaque année de l'éligibilité à cette part de la DSR.

Renforcement de la dotation "biodiversité", qui devient la dotation de "valorisation des aménités rurales"

Elle est dotée de 100 millions d'euros (soit 58,4 millions d'euros de plus que pour la dotation "biodiversité" en 2023). Elle serait attribuée à l'ensemble des communes rurales (au sens de l'Insee), dont une partie "significative" du territoire est couverte par une aire protégée ou jouxte une aire marine protégée.

Définition des modalités de répartition de la dotation pour les titres sécurisés,

dont l'enveloppe passe de 52,4 millions d'euros en 2023 à 100 millions d'euros en 2024 (article 58). Objectif : donner les moyens aux communes de prendre en charge dans des délais maîtrisés les demandes de passeports et cartes nationales d'identité.

Réforme de la dotation particulière élu local (108,9 millions d'euros).

Le but est d'introduire une prise en charge par l'Etat de la protection fonctionnelle des élus locaux de l'ensemble des communes de moins de 10.000 habitants (article 59). Jusque-là cette prise en charge existait pour les communes de moins de 3.500 habitants. Le coût de la mesure (0,4 million d'euros) est financé par l'Etat.

A noter :

La Loi de Finance 2024, impose la mise en place obligatoire d'une comptabilité verte dans les collectivités de plus de 3 500 habitants, l'application du budget vert à compter du compte administratif (ou du compte financier unique) pour l'exercice 2024 et le maintien d'une application facultative du budget vert pour le budget primitif.

3. POINT SUR L'ANNÉE 2024 A LA CC SEREIN ET ARMANCE



3.1- EN MATIERE DE POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

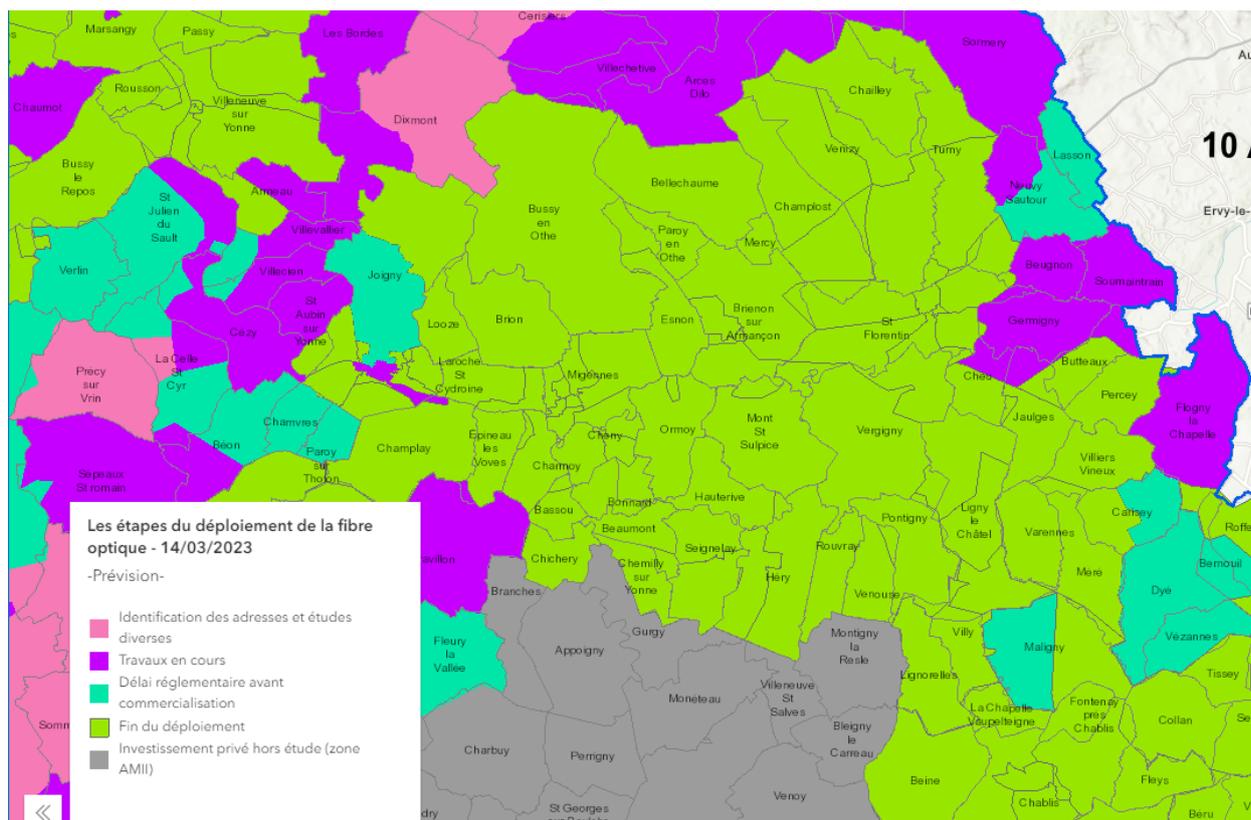
A - Voirie

L'année 2023 a été caractérisée par un programme de voirie maintenu à un niveau proche de celui des années précédentes. Eu égard à la programmation avancée dans l'année, peu d'opérations n'ont pu être prises en compte et seront prioritairement reprises, si les communes les demandent, sur le programme de l'année 2024. Ce sont ainsi 536 746.67 € HT de travaux qui ont été réalisés en 2023.

Concernant la signalisation horizontale, depuis 2020, cette dernière est réalisée une année sur deux hors équipements liés aux travaux d'entretien. A ce titre, en 2022, un nouveau programme de signalisation horizontale a été mis en œuvre dont une partie a été réalisé sur 2023.

En ce qui concerne le balayage, en 2023, nous avons renouvelé notre marché de prestation de services sur la base de 3 balayages par an avec un montant annuel prévisionnel de 43 751 € HT. C'est la société MANSANTI qui a été retenue et qui intervient hors espaces urbains de Brienon et Saint Florentin. Cette prestation est complétée par le travail réalisé par les services de la CCSA pour un coût global (*balayage et traitement des balayures*) de plus de 77 000 € en 2023.

B - Numérique



Source : site internet Conseil Départemental de l'Yonne – 14/03/23

Pour mémoire, en matière d'aménagement numérique, (*programme porté par le Conseil Départemental de l'Yonne*), la Communauté de communes Serein et Armance apporte 33 € pour chacune des 15 271 prises optiques déployées sur son territoire soit la somme de 503 943 €.

Le Département avait prévu de raccorder l'ensemble du territoire départemental pour la fin 2023.

A ce jour, l'offre associée à la fibre optique est commercialisée sur la une très grande partie du territoire du territoire communautaire. Des points de blocages persiste sur certaines communes notamment en lien avec le déploiement en aérien de la fibre optique.

C – Accompagnement des communes

Fond de concours

L'année 2023 a été la première année d'un nouveau programme de 3 ans pour le fond de concours communautaire.

Sur cette nouvelle période, d'ores et déjà 47 330,15 € de fond de concours ont été attribués à 8 communes (Butteaux, Esnon, Hauterive, Héry, Mercy, Paroy en Othe, Soumaintrain et Villiers Vineux) pour un montant global d'investissement de 209 058,41 €.

Matériel communautaire

En 2023, le matériel communautaire, 122 manifestations ont bénéficié de matériel communautaire (+1,6 % par rapport à 2022)

Communes	Nombre de manifestations
BELLECHAUME	3
BEUGNON	2
BRIENON-SUR-ARMANÇON	6
CHAILLEY	4
CHAMPLOST	7
CHEMILLY-SUR-YONNE	3
CHÉU	1
ESNON	3
GERMIGNY	2
HAUTERIVE	1
HERY	5
JAULGES	5
LASSON	3
MERCY	1
MONT-SAINT-SULPICE	4
NEUVY-SAUTOUR	5
ORMOY	1
PERCEY	4
SAINT-FLORENTIN	12
SEIGNELAY	9
SORMERY	8
SOUMAINTRAIN	2
TURNY	10
VENIZY	9
VERGIGNY	10
VILLIERS-VINEUX	2

Pour mémoire, la Communauté de communes possède notamment 2 scènes, 40 barnums, une cinquantaine de tables et une centaine de barrières qui peuvent être mis à disposition des communes.

Instruction des Autorisations Droit des Sols

Enfin, en 2023 après une année perturbée en 2022, le service d'instruction des Autorisations du droit des sols a été réorganisé et désormais fin 2023, la Communauté de communes via la mise à disposition d'un agent de la commune de Saint Florentin à mi-temps, le bilan d'instruction est le suivant :

COMMUNES	CUB	DP/DPMI	PC/PCMI	PD	PA
BEAUMONT		14			
CHAILLEY	2	11	2	1	
CHAMPLOST	6	15	5-1 TACITE 4		
CHEMILLY SUR YONNE		13	5		
ESNON		9			
HAUTERIVE					
HERY			6	1	
LASSON					
MONT SAINT SULPICE	1	11	4		
PERCEY			1		
SEIGNELAY	3		4	1	
TURNY					
TOTAL	12	73	26	3	
TOTAUX			114		

3.2- EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Développement Touristique

La conjoncture économique post COVID associée au contexte international perturbé par la guerre en Ukraine a ralenti les projets de développement des PME du territoire. Contrairement aux années antérieures peu de projets d'activité économique majeurs ont vu le jour en 2023.

Le seul sujet fédérateur qu'il a été possible de mettre en œuvre est celui organisé autour de la recherche de salariés, principale préoccupation des entreprises du territoire avec lesquels, grâce à l'appui de l'UIMM un forum emploi a pu être organisé le 27 avril 2023 en profitant de la présence du camion de l'Industrie à Saint Florentin.

En matière d'accompagnement du développement économique, l'évolution des principes et domaines d'action du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté ont eu un impact fort sur notre capacité d'intervention.

En effet, la Région a supprimé 2 dispositifs partenariaux avec les communautés de communes permettant d'aider les petites et moyennes entreprises à savoir :

- ↳ Une aide en subvention directe pour les TPE
- ↳ Une aide en subvention à l'immobilier d'entreprise pour les PME

Or, c'est via ces 2 axes d'action que notre établissement avait trouvé sa place sur son territoire en jouant pour l'un l'attributeur des aides et pour l'autre une intermédiation indispensable pour l'attribution des aides régionales.

Le fait de ne plus avoir d'aide à attribuer a considérablement limité notre lisibilité pour les entreprises sachant que notre Communauté ne peut aligner les montant financiers apportés par le passé par la Région.

Des perspectives de travail transversal à échelle plus vaste du programme « Territoire d'Industrie »(*) ont été maintenues mais les actions ont des visées à destination des filières ou grosses entreprises innovantes et pas forcément les PME.

() Le programme Territoire d'industrie regroupe l'Etat, la CCI de l'Yonne, l'agence économique régionale et les EPCI afin de développer le tissu industriel et les relations entre entreprises. Il devrait permettre de bénéficier d'aides exceptionnelles pour les groupes industriels et mobiliser des moyens humains pour accompagner les dynamiques territoriales et industrielles.*

Développement Touristique

Animation touristique

Le 1^{er} janvier 2020 a été créé l'Etablissement Public Industriel et Commercial pour la gestion de l'Office de Tourisme communautaire.

Depuis 2022, l'activité touristique s'est redressée après le traumatisme de la crise sanitaire. Cette dynamique s'est poursuivie en 2023, en effet, le relâchement des consignes sanitaires à l'international nous a permis de retrouver notre clientèle de l'Est et le nord de l'Europe à l'exception de la clientèle britannique qui crise économique et « brexit » oblige n'est pas revenu sur notre territoire.

En parallèle, la clientèle qui s'était réorientée des grands centres touristiques vers notre territoire, pendant la crise sanitaire, a repris ses habitudes antérieures. La fréquentation n'a donc connu qu'une évolution limitée bien qu'il faille souligner la forte croissance du tourisme cyclable et par voie de conséquence de la mobilisation des modes d'hébergements adaptés dont le camping de Saint Florentin.

Attractivité touristique

La principale évolution dans ce domaine, c'est l'aboutissement des démarches visant à fermer la voie SNCF Troyes – St Florentin permettant la réalisation de la vélo voie envisagée il y a plus de 6 ans entre Troyes /Lacs de la Forêt d'Orient et la « vélo voie » le long du Canal de Bourgogne. Le tourisme cyclable devient de plus en plus présent dans les axes d'attractivité touristique de notre territoire.

Port de Saint Florentin et Canal de Bourgogne

Comme pour les années antérieures, la gestion du port de Saint Florentin a été rendue difficile par les conditions de navigation. Si en 2023, la navigation n'a pas dû être interrompue pour manque d'eau, l'état général du canal, son absence d'entretien régulier sans parler des algues faiblement traitées par Voies Navigables de France ont fait perdre une grande partie de la fréquentation du canal et par voie de conséquence du port.

Il est à noter que 2023 a été également l'année de l'absence de redémarrage de la base de locations située à Briennon sur Armançon.

Face à cette situation, et devant l'incapacité de VNF à résoudre rapidement ces dysfonctionnements, nous avons demandé à cette dernière la révision du contrat de DSP de manière à très sensiblement revoir à la baisse la redevance d'occupation du port.

Aérodrome Saint Florentin - Chéu

Comme l'an passé, la plateforme fonctionne dans les meilleures conditions nonobstant les contraintes météo.

L'aérodrome a de nouveau accueilli en mai 2023 l'entraînement de l'équipe de France Voltige Unlimited qui a agrémenté le ciel de notre territoire.

Les activités de vol à voile et de parachutisme nombreuses et variées se sont déroulées sans encombre en 2023.

Hôtel de l'Est

Dans le cadre du contentieux entre notre établissement et la société ARD Hôtel Group concernant l'Hôtel de l'Est, nous avons pu reprendre la jouissance des lieux début février 2023.

Mais ce n'est que par décision du tribunal judiciaire d'Auxerre du 26 juin 2023, que notre créance a pu être fixée et la procédure judiciaire achevée. A cette occasion, nous avons pu récupérer l'essentiel du mobilier présent dans l'établissement afin que ce dernier puisse être remis en activité rapidement.

Sur les conseils de professionnels du secteur de la restauration, nous avons engagé la rénovation de la cuisine qui n'avait pas fait l'objet de travaux lors de la première campagne de rénovation. En complément, quelques travaux liés à des remplacement de fenêtres (non réalisés lors de la première campagne de requalification) et autres réparations cosmétiques ont été réalisés.

A la fin de l'année 2023, le site est désormais prêt à accueillir un nouveau gestionnaire.

3.3- EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

Déchets

L'année 2023 a été marquée par le renouvellement des 8 lots de prestations de service liés à la collecte et au traitement des déchets.

Cette opération s'est concrétisée par la pérennisation des partenariats antérieurs à l'exception de la collecte des déchets ménagers (sacs noirs) en porte à porte et le traitement des déchets collectés en déchèterie. Ceci a occasionné sur le mois de juin et juillet des dysfonctionnements surtout concernant la collecte en porte à porte. Cette dégradation du service s'est progressivement résorbée pour un retour à la normal à la rentrée de septembre 2023.

Le changement des prestataires aura une incidence sur le coût du service.

Par ailleurs, notre établissement a commandé à plusieurs reprises des composteurs pour favoriser la mise en place du compostage à domicile dans la perspective de l'obligation du tri à la source des bio déchets. Pour mémoire, la Communauté commercialise ses composteurs à un prix inférieur à celui du marché pour favoriser le développement du tri et compostage à domicile des bio déchets.

Assainissement collectif et eau potable

Initié à l'automne 2021, les études préalables à la prise de compétence eau potable et assainissement collectif se sont concentrées sur l'élaboration des schémas directeurs d'assainissement collectif et d'eau potables. Ainsi de nombreux sites et installations ont été audités et instrumentés.

Les premiers retours ont été rendus à l'automne et les projets de schémas directeurs seront proposés en janvier 2024.

GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

Pour plus de cohérence, cette compétence obligatoire pour notre établissement a été confiée aux syndicats de bassin versant, à savoir : de l'Armançon, du Serein et de Yonne Médian.

En 2020, une réflexion à l'échelle globale du bassin de l'Yonne et lien avec la Seine a été lancée. Cette initiative a pour objectif de définir une coordination des programmes d'action visant à ralentir et réduire les phénomènes d'inondation. Cette démarche qui réunit notamment les 3 syndicats de bassin concernés par notre territoire, associe également l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs.

Il est à noter que notre établissement via un partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Armançon, a débuté en 2023, un programme d'aménagement de la rivière Armançon sur le site du Parc du Génie.

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Concernant ce service, l'année 2023 s'est caractérisée essentiellement par la poursuite des contrôles obligatoires tant en phase conception/réalisation que de bon fonctionnement. En effet, les opérations liées aux diagnostics initiaux se sont principalement réalisées sur les années antérieures.

En 2023, ce sont ainsi 85 100 € de redevance 2023 (25 €/foyer) pour 3 404 foyers qui ont été facturés, (hors régularisations et contestations). En outre 15 100 € de facturation pour des missions ponctuelles – cessions (43) Conception sans visite (28) et contre visite (4) – ont été réalisées.

En 2023, le nombre d'installations était le suivant :

COMMUNES	NOMBRE D'INSTALLATIONS
Beaumont	6
Bellechaume	1
Beugnon	164
Brienon sur Armançon	124
Butteaux	143
Chailley	8
Champlost	9
Chemilly sur Yonne	3
Chéu	21
Esnon	181
Germigny	15
Hauterive	138
Héry	26
Jaulges	219
Lasson	84
Mercy	0
Mont Saint Sulpice	423
Neuvy Sautour	305
Ormoy	26
Paroy en Othe	0
Percey	149
Saint Florentin	232
Seignelay	8
Sormery	283
Soumaintrain	115
Turny	362
Venizy	170
Vergigny	48
Villiers Vineux	141
Total	3 404

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

En juin 2023, notre établissement a lancé l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial, pour mémoire, notre établissement est dans l'obligation de mettre en œuvre ce plan qui couvre les domaines de :

- La réduction des gaz à effet de serre

- Amélioration de la qualité de l'air
- Développement les énergies renouvelables
- Planification de la sobriété énergétique
- La séquestration du carbone
- Adaptation au changement climatique

Le diagnostic territorial a été présenté en novembre 2023 aux membres du groupe de travail et à cette occasion, un travail collaboratif en commun a été mené pour identifier les axes stratégiques d'action. Ces derniers seront affinés au début de 2024 avant élaboration du programme d'action en tant que tel. Pour ce faire, un travail collaboratif avec toutes les communes sera nécessaire

Sur ce point, il est à noter que les demandes de l'Etat auprès des communes tant au titre des zones d'accélération des énergies renouvelables que de la planification écologique nous obligera à prendre en compte les priorités arrêtées par ces dernières au sein du PCAET communautaire.

3.4- EN MATIERE DE SERVICE A LA POPULATION

Social

Comme en 2022, en ce qui concerne le portage de repas, notre établissement n'a pas eu à déplorer d'événements particuliers. Si quelques petits désagréments ont été signalés dans la gestion de l'approvisionnement par le prestataire, cela n'a pas eu d'incidence majeure sur le fonctionnement du service. Par ailleurs, les dégustateurs des plateaux repas n'ont pas fait remonter de dysfonctionnement conséquent par rapport à ce que nous avons connus parfois les années précédentes. Nous avons ainsi livré 10 189 repas en 2023.

En ce qui concerne le Relais Petite Enfance, l'année 2023 a été marquée par 1 événement majeur, à savoir le déménagement du Relais Les Papillons dans les anciens locaux de la Communauté de communes de Seignelay-Brienon, déplacement validé par la CAF à l'automne 2023.

En fin d'année 2023 a été lancée la démarche visant à fusionner les 2 sous services « Les Papillons » et « Ptit Poucet » en un seul service RPE de l'Armançon. Cette régularisation administrative n'aura aucune incidence sur la qualité et le niveau de service proposé. Pour mémoire, ce sont 1,8 ETP qui sont affectés sur ce service.

Focus Convention Territoriale Globale (CTG)

A l'automne 2022, la CTG « Serein et Armance » a été signée par la CAF de l'Yonne, ainsi que la Communauté de communes Serein et Armance, et les communes de Brienon/Armançon, Chailley, Champlost, Germigny, Héry, Jaulges, Mont Saint Sulpice, Saint Florentin, Seignelay et Villiers Vineux.

Pour mémoire, la CTG permet d'établir un projet social de territoire intégrant l'offre de services aux familles. Elle permet également l'activation de financements complémentaires de la CAF. Enfin, elle est indispensable pour continuer à bénéficier des crédits enfance jeunesse de la CAF.

L'année 2023 a été caractérisée par le démarrage des différentes actions prévues au niveau de la CTG. Un premier bilan annuel a été présenté en décembre 2023. Certaines actions ont bien avancé d'autres sont confrontées à des bocages voire sont modifiées du fait d'évolution du contexte. Pour mémoire, la CTG cours jusqu'au 31 décembre 2026.

Santé

Initié depuis 2021, les projets de santé relatifs à notre territoire ont été arrêté et validés par l'ARS à l'automne 2022. Le printemps 2023 a été mis à profit pour finaliser les accords avec les professionnels devant intégrer les 2 maisons de santé.

Cette finalisation n'a pu aboutir sur Saint Florentin, en revanche les professionnels intéressés sur le secteur Héry-Seignelay ont validé les principes de mise à disposition des futurs locaux.

Ceci a permis de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre et d'engager fin 2023 les premières esquisses de la future maison de santé à Héry.

Culture

- ***Ecole de musique***

Durant l'année 2023, notre nouvelle école de musique a poursuivi sa dynamique dans ses nouveaux locaux. Elle enregistre de nouveau plus de 150 élèves sur l'année scolaire 2023-2024.

Pour mémoire, les matières enseignées sont les suivantes :

flute traversière, clarinette, saxophone, trompette, percussions, violon, violoncelle, guitare classique, piano classique et piano musique actuelle, guitare électrique, basse électrique, batterie, chant auxquelles s'ajoutent toutes les disciplines autour de la formation musicale et autres activités d'éveils.

A côté de ces enseignements encadrés, de multiples activités collectives sont organisées et ont permis la mise en place d'ensembles qui se produisent lors d'audition, de partenariat avec des sites culturels départementaux ou lors de spectacle.

Par ailleurs, 2 orchestres à l'école sont actuellement en activité, un sur Champlost / Venizy et l'autre sur Seignelay. Ces opérations qui s'étalent sur 3 ans vont se terminer à la fin de l'année scolaire.

A noter que, particularisme de notre école, la CCSA met à disposition une animatrice qui intervient en milieu scolaire, hors opération orchestre à l'Ecole, sur notre territoire.

Enfin, en matière de pratique amateur, comme pour les années précédentes, l'école développe des partenariats réguliers avec l'Harmonie de Saint Florentin en favorisant également la synergie avec les 2 orchestres à l'école.

- ***Animation culturelle***

L'année 2023 a été caractérisée par un accroissement des dynamiques sportives et culturelles sur notre territoire, avec quelques gros événements et le développement de nouveaux acteurs. Ceci s'est concrétisé par l'accompagnement de 10 structures d'animation à vocation culturelle représentant près de 10 manifestations culturelles sur notre territoire pour un montant global de subvention de 11 000 €.

Sport

- **Ecole Multi Sports**

Pour mémoire l'activité de l'EMS s'articule sur l'année scolaire et non l'année civile. En 2023, l'EMS a poursuivi son activité comme en 2022 (45 enfants) mais n'arrive pas à remonter aux effectifs d'avant la crise sanitaire.

- **Centre Aquatique**

L'année 2023 a été celle du démarrage d'activité du nouveau centre aquatique communautaire. Le centre est ouvert depuis début février et a été inauguré en avril 2023. Le bon démarrage des activités malgré un contexte de recrutement difficile du fait du contexte national va permettre à l'exploitant de remplir ses objectifs.

Le centre aquatique en tant que tel n'a pas subi de dysfonctionnements techniques majeurs durant l'année 2023. Pour mémoire, la réalisation des travaux du centre aquatique et de ses abords (y compris parking) qui se sont achevés fin 2022, s'est élevé à 10 340 500 € HT.

- **Centre de tir à l'arc**

Les travaux de construction du centre de tir à l'arc, dont les travaux ont débuté en 2022 se sont achevés à l'automne 2023. Le coût global de la construction s'est élevé à 1 723 513 € HT financé à plus de 70 % par des subventions

La commune de Briennon/Armançon en partenariat avec le club omnisport la Sentinelle de Briennon a pris possession des lieux en novembre 2023.

- **Animation sportive**

Comme pour la culture, l'année 2023 a vu la poursuite du développement des événements à caractères sportifs. Ce sont ainsi 7 manifestations qui ont été accompagnées par notre établissement pour un montant global de subvention de 8 750 €.

4. POINT SUR LA FISCALITE DE LA CCSA

4.1 – REVALORISATION DES BASES D'IMPOSITION

Nos compétences pour le service de notre population sont soumises, elles aussi, à l'inflation qui devrait se situer, nous dit-on, à un peu plus de 3,5 % sur un an. Une revalorisation des bases d'imposition sera en conséquence proche de ce taux. Comme je vous le disais l'année dernière, nous n'avons plus de grande liberté pour ajuster nos recettes fiscales depuis que nous ne pouvons plus disposer du produit de la taxe d'habitation et que les bases de la taxe foncière ont été très réduites au profit des entreprises ainsi que la CFE.

Voici ci-dessous une photographie des recettes fiscales des trois dernières années et une projection sans augmentation des taux en 2024 mais avec une augmentation des bases de 3,5 %.

N° Compte	Fiscalité locale et Dotations Taxes	2021			2022			2023			Projection 2024		
		Base	Taux	Montant	Base	Taux	Montant	Base	Taux	Montant	Base	Taux	Montant
73111	Taxe d'Habitation	3 400 122	4,91%	166 947 €	3 469 185	4,91%	170 337 €	3 964 073	4,91%	194 636 €	4 102 816	4,91%	201 448 €
	Taxe Foncier (bâti)	24 114 001	3,93%	947 680 €	24 966 360	5,00%	1 248 318 €	26 737 190	5,80%	1 550 757 €	27 672 992	5,80%	1 605 034 €
	Taxe Foncier (non bâti)	1 462 000	16,23%	237 283 €	1 510 900	17,85%	269 696 €	1 620 558	18,65%	302 234 €	1 677 278	18,65%	312 812 €
	CFE	6 504 000	4,97%	323 249 €	6 713 650	6,00%	402 819 €	7 367 015	6,80%	500 975 €	7 624 861	6,80%	518 491 €
	Fiscalité professionnelle	37 900	23,83%	9 032 €	39 037	23,83%	9 303 €	39 626	23,83%	9 443 €	41 013	23,83%	9 773 €
	S/Total 1			1 684 190 €			2 100 472 €			2 558 045 €			2 647 558 €
73118	Autres impôts locaux			34 827 €			4 269 €			12 212 €			6 000 €
73133	TEOM			2 210 908 €			2 484 197 €			2 701 924 €			2 796 491 €
73136	Taxe GEMAPI			141 494 €			165 410 €			170 015 €			175 966 €
73222	FPIC			211 990 €			201 830 €			212 016 €			219 437 €
73510	Fraction de TVA			1 040 344 €			1 140 013 €			1 160 652 €			1 178 062 €
73520	CVAE			109 852 €			106 912 €			119 668 €			119 668 €
	TOTAL DES TAXES (73)			5 433 605 €			6 203 103 €			6 934 532 €			7 143 181 €
741124	Dot compensation Grpt			324 816 €			353 019 €			385 148 €			390 925 €
741125	Dot d'Interco			12 759 €			13 638 €			13 559 €			13 762 €
744000	FC TVA			142 324 €			33 227 €			177 716 €			140 000 €
746110	DGD Aéro			2 682 €			2 682 €			2 682 €			2 682 €
747300	Conv. Département			50 049 €			51 524 €			58 118 €			60 153 €
747410	Conv. avec communes			109 783 €			125 266 €			155 256 €			100 000 €
747822	Conv. Région et RAM			33 900 €			78 223 €			0 €			- €
747888	Autres organismes			412 654 €			434 316 €			528 380 €			450 000 €
748320	Attrib. Fonds Dép TP			3 643 €			3 667 €			0 €			0 €
748320	Dot Compensation TP et CET			204 386 €			215 265 €			240 281 €			248 691 €
748330	Dot. Compensation TH, TF			121 595 €			124 723 €			134 229 €			138 927 €
	TOTAL DES DOTATIONS (74)			1 418 591 €			1 435 549 €			1 695 369 €			1 545 140 €
	Total des taxes et dotations			6 852 196 €			7 638 652 €			8 629 901 €			8 688 321 €

Nous constatons sur ce tableau que nous pouvons espérer une augmentation de la fiscalité directe de l'ordre 89.000 €.

Concernant la TEOM, la progression serait aussi de l'ordre 94.000 € à taux constant.

Ces éléments prévisionnels vont nous permettre de vous présenter un budget 2024 équilibré sans remettre en question nos ratios généraux de bonne gestion. Je vous rappelle que tous ces éléments sont essentiels pour la santé financière de notre Communauté de communes, indispensable à la pérennisation du présent mais aussi de l'avenir de notre structure.

5. SANTÉ FINANCIÈRE DE LA CCSA

5.1 ÉVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES DE NOTRE BUDGET PRINCIPAL EN FONCTIONNEMENT

Budget Principal dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Réalisé			
		2 020	2 021	2 022	2 023
Chapitre 011 - Charges à caractère général		4 058 636	3 957 484	3 809 204	3 886 762
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés		1 167 177	1 173 620	1 262 953	1 365 533
Chapitre 014 - Atténuation de produits		74 150	74 815	63 933	136 652
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante		680 637	752 125	821 610	2 152 437
Chapitre 66 - Intérêts d'emprunts		31 318	27 491	23 550	26 256
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles		10 420	12 021	22 764	47 940
042 - Opération d'ordre (amortissements)		1 033 945	1 095 065	1 430 278	1 408 995
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		7 056 283	7 092 621	7 434 292	9 024 575

Budget Principal recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Réalisé			
		2 020	2 021	2 022	2 023
Chapitre 013 - Atténuation de charges		104 436	52 031	62 658	99 845
Chapitre 70 - Produit des services		412 799	535 416	660 793	470 069
Chapitre 73 - Impôts et Taxes		5 857 613	5 450 655	6 175 045	6 934 532
Chapitre 74 - Dotations et participations		1 166 923	1 418 590	1 408 723	1 695 369
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante		39 938	12 921	41 655	39 942
Chapitre 77 - Produits exceptionnels		55 464	64 189	3	21 668
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCT.	7 637 173	7 533 802	8 348 877	9 261 425
777	Quote part de subventions d'investis.	159 453	195 235	210 693	227 373
7715	Op. d'ordre sur actifs	0	0	0	0
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCT.	159 453	195 235	210 693	227 373
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 796 626	7 729 037	8 559 570	9 488 798
	Résultat	740 343	636 416	1 125 278	464 223

5.2 EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES DE NOTRE BUDGET PRINCIPAL EN INVESTISSEMENT

Budget Principal dépenses d'investissement								
	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	TOTAL
Subventions amorties et emprunts remboursés	134 786 €	168 802 €	157 686 €	159 454 €	195 235 €	210 693 €	227 374 €	1 254 029 €
Amortissement des subventions	134 786 €	161 126 €	153 848 €	155 616 €	184 397 €	209 307 €	225 988 €	1 225 067 €
Titres SNI	0 €	7 676 €	3 838 €	3 838 €	3 838 €	1 386 €	1 386 €	21 962 €
Titres SEM de Briennon					7 000 €			7 000 €
Remboursement du capital des emprunts	230 754 €	390 661 €	171 453 €	174 475 €	177 617 €	170 285 €	145 962 €	1 461 208 €
Immobilisations incorporelles & corporelles	1 666 653 €	4 711 300 €	3 057 848 €	4 652 040 €	3 887 374 €	3 964 187 €	4 388 468 €	26 327 870 €
Frais d'étude	19 113 €	4 604 €	5 880 €	11 554 €	18 811 €	13 492 €	0 €	73 454 €
Concessions et droits similaires informatiques	20 494 €	9 510 €	23 132 €	25 961 €	13 491 €	54 796 €	26 978 €	174 363 €
Subventions d'équipement versées	44 341 €	263 876 €	340 745 €	76 913 €	201 198 €	182 675 €	1 010 315 €	2 120 063 €
Subvention au budget annexe Centre Aquatique				1 589 067 €	1 200 000 €	900 000 €	308 447 €	3 997 514 €
Immobilisations corporelles	1 482 460 €	4 309 810 €	2 688 081 €	2 948 545 €	2 453 874 €	2 813 224 €	3 042 727 €	19 738 721 €
dont réfection des Voiries	683 373 €	2 898 321 €	1 187 712 €	1 313 624 €	1 163 763 €	982 960 €	662 266 €	8 892 019 €
dont matériels roulants	134 258 €	145 308 €	163 680 €					443 246 €
dont agrandissement déchèteries	115 168 €	786 786 €	9 292 €					911 246 €
dont Office du Tourisme	129 389 €	183 037 €	0 €					312 426 €
dont maison médicale St-Flo					19 936 €	173 924 €		193 860 €
dont aménagement local RAM Briennon							29 131 €	29 131 €
dont composteurs							51 242 €	51 242 €
dont boudrome et aména. extérieurs Fossé Cailloux			715 244 €	23 324 €	323 459 €	903 011 €		1 965 039 €
dont maison des associations						181 971 €	300 010 €	481 981 €
dont travaux sur aéroport	42 543 €	36 340 €	104 017 €	63 404 €	43 431 €	4 379 €	46 865 €	340 980 €
dont école de musique				1 299 033 €	284 250 €	13 482 €	16 000 €	1 612 765 €
dont Padel				40 599 €	413 554 €			454 153 €
dont aménagement siège au Génie							23 580 €	23 580 €
dont aménagement espace St-Martin							29 854 €	29 854 €
dont Tir à l'Arc						309 194 €	1 708 792 €	2 017 986 €
Achat actions Yonne Equipement et AER	100 245 €	5 000 €						105 245 €
Transfert de fonds pour budgets annexes		118 500 €	10 €					118 510 €
TOTAL	2 032 193 €	5 270 764 €	3 386 986 €	4 985 969 €	4 260 226 €	4 345 165 €	4 761 804 €	29 043 107 €

Budget Principal recettes d'investissement								
	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	TOTAL
FC TVA reçu	444 886 €	696 995 €	177 088 €	327 431 €	620 981 €	218 097 €	454 758 €	2 940 236 €
Sur investissements 2016	254 624 €							254 624 €
Sur investissements 2017	190 262 €	152 511 €						342 773 €
Sur investissements 2018		544 484 €	177 088 €					721 572 €
Sur investissements 2019				327 431 €				327 431 €
Sur investissements 2020, 21, 22, 23					620 981 €	218 097 €	454 758 €	1 293 836 €
Emprunts reçues	69 839 €	0 €	0 €	0 €	0 €	500 000 €	0 €	569 839 €
Emprunt pour achat action SEM Equipement	69 839 €					500 000 €		569 839 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	594 057 €	1 466 601 €	1 016 704 €	1 854 249 €	889 719 €	1 644 321 €	29 864 €	7 495 515 €
Subventions reçues	816 422 €	1 666 809 €	968 914 €	1 899 550 €	2 321 796 €	1 494 630 €	1 023 697 €	10 191 817 €
Participation des communes à la réfection de	65 974 €	358 953 €	0 €	137 829 €	109 783 €	125 266 €	155 255 €	953 060 €
Subvention du fonct. pour dép. des routes	400 870 €	1 009 833 €	425 025 €	1 313 624 €	1 163 763 €	982 960 €	662 266 €	5 958 341 €
Subvention Bungalow Briennon	43 892 €							43 892 €
Subvention Département pour office du tour	30 000 €							30 000 €
Subvention pour Office du Tourisme		54 560 €						54 560 €
Subvention pour déchèterie de St-Florentin		64 470 €	139 642 €					204 112 €
Subvention pour déchèterie de Seignelay		70 966 €						70 966 €
Subvention pour Ecole de musique			210 000 €	122 610 €	507 389 €			839 999 €
Subvention pour Boudrome			91 726 €	161 606 €	16 668 €	331 500 €		601 500 €
Subvention pour Fossé Cailloux					45 955 €	42 504 €	101 176 €	189 635 €
Subvention pour étude centre Aquatique			15 600 €					15 600 €
Subvention pour sentiers randonnées			4 797 €	7 000 €				11 797 €
Subvention pour Aéroport	32 283 €							32 283 €
Subvention pour port et Quai de l'Est	243 403 €	10 000 €	24 606 €					278 009 €
Subvention pour Padel				79 150 €	196 350 €			275 500 €
Subvention pour Tir à l'Arc					243 516 €		105 000 €	348 516 €
Subvention Ademe pour RI		98 027 €						98 027 €
Etat Subvention inondation Chemilly			51 678 €		21 422 €			73 100 €
Subvention Etude hébergement			5 840 €					5 840 €
Participation pylône Venizy				9 932 €				9 932 €
Subvention logiciel						12 400 €		12 400 €
Subvention soutien investis entreprises				67 799 €	16 950 €			84 749 €
Amortissements des immos	577 417 €	764 432 €	897 636 €	1 033 945 €	1 095 065 €	1 430 278 €	1 418 995 €	7 217 769 €
Amortissements de l'année	577 417 €	764 432 €	897 636 €	1 033 945 €	1 095 065 €	1 430 278 €	1 418 995 €	7 217 769 €
Vente de biens et annulation titre sur exerci	0 €	282 000 €	0 €	125 639 €	0 €	0 €	169 956 €	577 595 €
TOTAL	2 502 621 €	4 876 837 €	3 060 342 €	5 240 814 €	4 927 562 €	5 287 327 €	3 097 270 €	28 992 772 €

5.3 ÉTAT DES RESTES A REALISER SUR NOTRE BUDGET PRINCIPAL FIN 2023

Etat des restes à réaliser DEPENSES - BUDGET PRINCIPAL fin 2023

Fournisseur	Nature de la dépense	Article	Fonct	Montants		Factures payées	Reste à Réaliser
				par engagement	par chapitre		
	CHAPITRE 20						
	SOUS - TOTAL CHAPITRE 20			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	CHAPITRE 204						
Communes	Fonds de concours	2041412	020	86 232,83 €	86 232,83 €	81 221,64 €	5 011,23 €
	SOUS - TOTAL CHAPITRE 204			86 232,83 €	86 232,83 €	81 221,64 €	5 011,23 €
	CHAPITRE 21						
	SOUS - TOTAL CHAPITRE 21			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	CHAPITRE 23						
Multi-tiers	Aménagement Espace St-Martin	2313	61	262 680,00 €	262 680,00 €	29 853,60 €	232 826,40 €
	SOUS - TOTAL CHAPITRE 23			262 680,00 €	262 680,00 €	29 853,60 €	232 826,40 €
	TOTAL			348 912,83 €	348 912,83 €	111 075,24 €	237 837,63 €

Etat des restes à réaliser RECETTES - BUDGET PRINCIPAL fin 2023

Financier	Nature de la recette	article	Fonct	Montants		montants reçus	Reste à réaliser
				par engagement	par chapitre		
	Chapitre 10						
ETAT	FCTVA Année 2023 sur travaux à recevoir	10222	020				51 418,00 €
ETAT	FCTVA sur RAR	10222	020				38 276,59 €
	SOUS TOTAL Chapitre 10			0,00 €	0,00 €	0,00 €	89 694,59 €
	Chapitre 13						
ETAT	Subvention Espace St-Martin SDIL	1311	325	71 888,00 €	71 888,00 €	0,00 €	71 888,00 €
	Subvention Tir à l'Arc / DETR			498 204,00 €	498 204,00 €	0,00 €	498 204,00 €
Région BFC	Subvention Espace St-Martin / Efflogis	1312		126 450,00 €	126 450,00 €	0,00 €	126 450,00 €
	Subvention Tir à l'Arc			120 000,00 €	120 000,00 €	0,00 €	120 000,00 €
Département	Subvention Tir à l'Arc	1313		160 000,00 €	160 000,00 €	0,00 €	160 000,00 €
ANS	Subvention Tir à l'Arc	1318		245 000,00 €	245 000,00 €	0,00 €	245 000,00 €
Fédération	Subvention Tir à l'Arc			10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
	SOUS TOTAL Chapitre 13			1 231 542,00 €	1 231 542,00 €	0,00 €	1 231 542,00 €
	TOTAL GENERAL			1 231 542,00 €	1 231 542,00 €	0,00 €	1 321 236,59 €

5.4 EN COURS DE LA DETTE A FIN 2023

Prospective de la charge de la dette Globale / Budget général et ZAE

Année 2024 - Budget Général + ZAE

Nb habitants	Année	CRD au 01/01	intérêts	capital	Remboursement		Endet. Par habitant
					annuité	par habitant	
24300	2017	2 949 856 €	70 908 €	259 651 €	330 559 €	13,60 €	121,39
24300	2018	2 199 864 €	61 042 €	432 673 €	493 715 €	20,32 €	90,53
24300	2019	1 767 191 €	50 771 €	214 061 €	264 832 €	10,90 €	72,72
24300	2020	1 553 030 €	46 244 €	217 903 €	264 146 €	10,87 €	63,91
24300	2021	1 335 127 €	41 674 €	221 787 €	263 461 €	10,84 €	54,94
24300	2022	1 113 340 €	36 965 €	215 221 €	252 185 €	10,38 €	45,82
24300	2023	1 398 120 €	35 136 €	192 025 €	227 160 €	9,35 €	57,54
24300	2024	1 206 095 €	30 634 €	131 820 €	162 454 €	6,69 €	49,63
24300	2025	1 074 275 €	27 508 €	132 606 €	160 113 €	6,59 €	44,21
24300	2026	941 669 €	24 333 €	129 159 €	153 492 €	6,32 €	38,75
24300	2027	812 510 €	21 150 €	100 180 €	121 330 €	4,99 €	33,44
24300	2028	712 330 €	17 958 €	86 899 €	104 857 €	4,32 €	29,31
24300	2029	625 430 €	15 356 €	89 301 €	104 657 €	4,31 €	25,74

5.5 RESULTAT PROVISoire FIN 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL CCSA PRESENTATION GENERALE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 Résultat Général - exercice 2023

FONCTIONNEMENT		Montant	INVESTISSEMENT		Montant
Dépenses		9 024 575,00 €	Dépenses		4 099 537,79 €
Recettes		9 488 798,00 €	Recettes		2 271 872,97 €
Résultat de l'exercice 2023		464 223,00 €	Résultat de l'exercice 2023	-	1 827 664,82 €
Reprise du résultat antérieur		1 263 886,62 €	Reprise du résultat antérieur		169 941,65 €
Résultat cumulé à la clôture 2023		1 728 109,62 €	Résultat cumulé à la clôture 2023	-	1 657 723,17 €
			Restes à réaliser en dépense		237 837,63 €
			Restes à réaliser en recette		1 321 236,59 €
			Résultat des restes à réaliser		1 083 398,96 €
Résultat global cumulé de fonctionnement		1 728 109,62 €	Résultat global cumulé d'Investissement	-	574 324,21 €
Résultat final cumulé au 31/12/2023					1 153 785,41 €

Affectation Cpt 002 Fonctionnement recette	1 153 785,41 €
Affectation Cpt 1068 Investissement recette	574 324,21 €
Total contrôle	1 728 109,62 €

Affectation Cpt 001 Investissement recettes	-1 657 723,17 €
Total contrôle	-1 657 723,17 €

5.6 RESULTAT PROVISoire FIN 2023 DU BUDGET DU CENTRE AQUATIQUE

COMPTA Centre Aquatique 2023 Présentation des comptes Administratifs

FONCTIONNEMENT		Montant	INVESTISSEMENT		Montant
Dépenses		1 209 707,90 €	Dépenses		1 476 323,58 €
Recettes		1 468 542,41 €	Recettes		1 129 854,24 €
Résultat de l'exercice 2023		258 834,51 €	Résultat de l'exercice 2023		-346 469,34 €
Reprise du résultat antérieur			Reprise du résultat antérieur		-633 699,10 €
Résultat cumulé fin 2023		258 834,51 €	Résultat cumulé fin 2023		-980 168,44 €
			Restes à réaliser en dépense		33 905,87 €
			Restes à réaliser en recette		916 508,00 €
			Résultat des RAR		882 602,13 €
Résultat global cumulé de fonctionnement		258 834,51 €	Résultat global cumulé d'Investissement		-97 566,31 €
Résultat final cumulé au 31/12/2022					161 268,20 €
Affectation Cpt 002 fonction. recettes		161 268,20 €	Affectation Cpt 001 investissement Dépenses		980 168,44 €
Affectation Cpt 1068 investissement recettes		97 566,31 €			
Total contrôle		258 834,51 €	Total contrôle		980 168,44 €

Focus sur la comptabilité du centre aquatique

Budget Annexe Centre Aquatique Compta 2023

Fonctionnement			Fonctionnement		
Dépenses			Recettes		
Article	libellé	Compta 2023	Article	libellé	Compta 2023
011 - Charges à caractère général		928 409,51 €	70 - Produits des services		91 667,00 €
6061	Fournitures consommables	364,11 €	7083	Redevance d'exploit. Centre Aquatique	91 667,00 €
6061	Gaz décembre 2022	17 336,57 €			
6061	Electricité 4 tri 2022	33 511,67 €			
6061	Conso eau 2022	4 830,98 €			
6061	DSP - Gaz 218.095 €	147 625,82 €			
6061	DSP - Elec. 359.735 € - 65.000 €	269 306,82 €			
6132	DSP - Frais contrainte service publique (Art 37.1)	347 916,00 €			
6132	DSP - Frais contrainte service publique (Art 37.3)	102 835,04 €			
6226	Annonce et avocat	2 682,50 €			
616	Assurance bâtiment	0,00 €			
627	Frais mise en place emprunts	2 000,00 €			
012 - Charges de personnel		0,00 €	75 - Autres produits de gestion courante		460,14 €
			7588	Excedent AT Europe	352,14 €
023 - Virement à la section investissement		0,00 €	7588	Ecedent Dila	108,00 €
	Vir à Investissements				
66 - Charges financières		47 202,39 €	77 - Produits exceptionnels		1 376 415,27 €
6611	Intérêts emprunt de 3.000.000 €	25 272,76 €	774	Subvention budget principal	1 258 341,27 €
6611	Intérêts emprunt de 1.000.000 €	10 660,00 €			
6611	Intérêts emprunts (2022)	11 269,63 €			
65 - Autres charges de gestion courante		0,00 €	777 - Quote part des subventions		118 074,00 €
68 - Amortissements		234 096,00 €			
68	Amortissements	234 096,00 €			
Total		1 209 707,90 €	Total		1 468 542,41 €
Report n-1			Report n-1		
TOTAL		1 209 707,90 €	TOTAL		1 468 542,41 €

Investissement			Investissement		
Dépenses			Recettes		
Article	libellé	Compta 2023	Article	libellé	Compta 2023
13911 - Amortis. Subventions transférées		118 074,00 €	1311/12/15 - Subventions		458 540,00 €
16 - Emprunts et dettes		130 395,28 €	1311	Subv. Etat Parking Centre Aquatique	
1641	Rembt capital emprunt 3.000.000 €	95 912,52 €	1311	Subv. Etat Etude RAR fin 2022	458 540,00 €
1641	Rembt capital emprunt 1.000.000 €	34 482,76 €	1312	Subv AMF RAR fin 2022	
			1312	Subv Région RAR fin 2022	
20 - Immos incorporelles			021 - Vir. de la section de fonctionnement		0,00 €
2031	Frais études			Vir de la section de fonctionnement	
23 - immobilisations en cours		1 227 854,30 €	040 - Opération d'ordre entre sections		234 096,00 €
23	DSP - Frais de préfiguration	22 652,00 €		Amortissements 2023	234 096,00 €
23	DSP - Frais de préouverture	42 896,00 €	1068	Affectation du résultat 2022	128 771,04 €
23	Marché RAR + solde travaux	1 162 306,30 €	1315	Subvention du budget principal	308 447,20 €
Total		1 476 323,58 €	Total		1 129 854,24 €
Report n-1		633 699,10 €	Report n-1		
TOTAL		2 110 022,68 €	TOTAL		1 129 854,24 €

L'analyse des résultats 2023 montre que la délégation de service auprès de RECREA aura coûté réellement en 2023 exactement 867.684 € alors que nous avons budgété 985.347 €.

La première raison est une consommation de 855 Mwh de gaz au lieu de 1.215 Mwh de prévu. A cela s'est ajouté l'amortisseur sur les coûts de l'électricité pour 71.000 €. Enfin, sur les 4 agents transférés, 3 ont démissionné pour rejoindre Joigny et Auxerre, ce qui a eu pour conséquence bénéfique une réduction de la contrainte de service publique de plus de 18.000 €.

Pour l'année 2024, nous avons traité l'énergie qui va faire baisser le coût de l'ordre de 180.000 €, ce qui va permettre de se rapprocher des coûts prévus initialement de gestion du centre.

5.7 RESULTAT PROVISOIRE FIN 2023 DU BUDGET HOTEL DE L'EST

Dépenses				Recettes			
Article	libellé	Montant Budget 2023	Compta 2023	Article	libellé	Montant Budget 2023	Compta 2023
011 - Charges à caractère général		73 444,40 €	62 600,95 €				
6061	Energie et eau	15 000,00 €	15 414,48 €				
6068	Autres matières	700,00 €		70 - Vente de produits		0,00 €	0,00 €
61521	Entretien des bâtiments	45 000,00 €	30 816,47 €	7087	Remboursement de frais TEOM		
61558	Autres biens immo	869,40 €					
6161	Assurance	850,00 €		74 - Subv. d'exploitation		111 976,57 €	111 976,57 €
6226	Honoraires	0,00 €	7 725,00 €				
627	Service bancaire	225,00 €		74	Subv. d'exploitation du Budget principal	111 976,57 €	111 976,57 €
63512	Taxe Foncière	10 800,00 €	8 645,00 €				
023 - Vir à la section investissement		51 692,61 €	0,00 €	75 - Autres produits de gestion courante		18 000,00 €	7 085,46 €
023 (ordre)	Vir section investis.	51 692,61 €		752	Revenus des immeubles 6 x 3000	18 000,00 €	
042 - Op d'ordre de transfert entre sections		22 249,00 €	22 249,00 €	7588	Rembt Total Energie		7 085,46 €
6811	Dot. Amortissements	22 249,00 €	22 249,00 €	77 - Produits exceptionnels		0,00 €	0,00 €
66 - Intérêt des emprunts		2 465,73 €	2 687,11 €				
66111	Intérêts des emprunts	2 465,73 €	2 687,11 €	042 - Op d'ordre amortis Subvention		8 455,00 €	8 455,00 €
Total		149 851,74 €	87 537,06 €	Total		138 431,57 €	127 517,03 €
				002 Résultat reporté n-1		11 420,17 €	11 420,17 €
				Total		149 851,74 €	138 937,20 €

Investissement							
Dépenses				Recettes			
Article	libellé	Montant Budget 2023	Compta 2023	Article	libellé	Montant Budget 2023	Compta 2023
16 - Rembt capital des emprunts		10 486,59 €	10 609,27 €	021 - Vir de la section fonctionnement		160 408,70 €	108 716,09 €
1641	Rembt emprunt	10 486,59 €	10 609,27 €		Vir section fonctionnement	51 692,61 €	
21 - Immobilisations corporelles		173 874,18 €	158 518,88 €		Vir budget principal	108 716,09 €	108 716,09 €
2135	Installation générale	143 874,18 €	105 821,62 €				
2138	Autres constructions	30 000,00 €	51 822,32 €	040 - Amortissements		22 249,00 €	22 249,00 €
21783	Autres matériels	0,00 €	874,94 €	28135	Amortis 2023	9 928,00 €	9 928,00 €
				28138	Amortis 2023	12 321,00 €	12 321,00 €
040 - Amortissement des subventions		8 455,00 €	8 455,00 €				
	Amortis subv. Etat	7 519,00 €	7 519,00 €	16 - Emprunt		0,00 €	0,00 €
	Amortis subv. Région	936,00 €	936,00 €				
				Total Recettes		182 657,70 €	130 965,09 €
				001 Résultat reporté (13.874,16 - 3.716,09)		10 158,07 €	10 158,07 €
TOTAL DEPENSES		192 815,77 €	177 583,15 €	Total		192 815,77 €	141 123,16 €

COMPTA Hôtel de l'Est 2023					
Présentation des comptes Administratifs					
FONCTIONNEMENT		Montant	INVESTISSEMENT		Montant
Dépenses		87 537,06 €	Dépenses		177 583,15 €
Recettes		127 517,03 €	Recettes		130 965,09 €
Résultat de l'exercice 2023		39 979,97 €	Résultat de l'exercice 2023		-46 618,06 €
Reprise du résultat antérieur		11 420,17 €	Reprise du résultat antérieur		10 158,07 €
Résultat cumulé fin 2023		51 400,14 €	Résultat cumulé (Prévi) fin 2023		-36 459,99 €
			Restes à réaliser en dépense		9 716,42 €
			Restes à réaliser en recette		0,00 €
			Résultat des restes à réaliser		-9 716,42 €
Résultat global cumulé de fonctionnement		51 400,14 €	Résultat global cumulé d'Investissement		-46 176,41 €
Résultat final cumulé au 31/12/2022					5 223,73 €

5.8 RESULTAT PROVISOIRE FIN 2023 DU BUDGET DU PORT

Fonctionnement				Recettes			
Dépenses		Montant Budget 2023	Compta 2023	Recettes		Montant Budget 2023	Compta 2023
Article	libellé			Article	libellé		
011 - Charges à caractère général		21 262,31 €	21 797,49 €	70 - Produits des services et ventes diverses		66 500,00 €	58 974,22 €
60420	Achat prestation de service	642,31 €		70600	Prestations de service	65 000,00 €	58 173,97 €
60610	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	14 000,00 €	9 359,06 €	70700	Vente de marchandises	1 500,00 €	800,25 €
60630	Fournitures d'entretien et petit équipement	2 350,00 €	4 031,38 €	7088	Facturation électricité consommé		
60640	Fournitures administratives	0,00 €					
60680	Autres matières et fournitures	500,00 €	169,99 €	75 - Autres produits de gestion courante		7 500,00 €	7 500,00 €
61320	Location immobilière (part fixe Rf) - déficit	0,00 €		75200	Revenus des immeubles Quai de l'Est	4 500,00 €	4 500,00 €
6135	Location mobilière	0,00 €		75200	Revenus des immeubles Logement du gardien	3 000,00 €	3 000,00 €
61521	Entretien des bâtiments	600,00 €	2 530,00 €	75800	Autres produits de gestion courante		
61551	Entretien véhicule	0,00 €		7588	Autres produits de gestion courante		
61558	Autres biens mobiliers	0,00 €	1 314,64 €				
61560	Maintenance	1 500,00 €	2 024,77 €				
61680	Primes d'assurances / Multirisques	0,00 €		77 - Produits exceptionnels		24 856,92 €	25 092,12 €
61800	Divers	0,00 €		773	Mandats annulés		235,20 €
62620	Frais de télécommunications	1 600,00 €	1 231,65 €	77700	Amortissements des subventions	24 856,92 €	24 856,92 €
627	Service bancaire	70,00 €		TOTAL RECETTES		98 856,92 €	91 566,34 €
63511	CFE	0,00 €	1 136,00 €	Report n-1		20 641,05 €	20 641,05 €
012 - Charges de personnel		35 000,00 €	35 000,00 €	TOTAL RECETTES CUMULÉES		119 497,97 €	112 207,39 €
62170	Personnel affecté au service	35 000,00 €	35 000,00 €				
67 - Charges exceptionnelles		0,00 €	0,00 €				
6780	Charges exceptionnelles						
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections		55 326,51 €	55 326,51 €				
68110	Dotations aux amortissements	55 326,51 €	55 326,51 €				
023 - Virement à la section investissement							
TOTAL DEPENSES		111 588,82 €	112 124,00 €				
Report n+1							
TOTAL DÉPENSES CUMULÉES		111 588,82 €	112 124,00 €				

Investissement				Recettes			
Dépenses		Montant Budget 2023	Compta 2023	Recettes		Montant Budget 2023	Compta 2023
Article	libellé			Article	libellé		
13 - Subventions d'investissement		24 856,92 €	24 856,92 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves		0,00 €	0,00 €
13938	Amortissements des subventions	24 856,92 €	24 856,92 €	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		
21 - Immobilisation corporelles		0,00 €	0,00 €	040 - Amortissements des immobilisations		55 326,51 €	55 326,51 €
21530	Installations			28...	Amortissements	55 326,51 €	55 326,51 €
21830	Matériels de bureau						
23 - Immobilisation en cours		0,00 €	0,00 €				
Total		24 856,92 €	24 856,92 €	Total		55 326,51 €	55 326,51 €
Report n+1				Report n-1		54 336,28 €	54 336,28 €
TOTAL DÉPENSES CUMULÉES		24 856,92 €	24 856,92 €	TOTAL RECETTES CUMULÉES		109 662,79 €	109 662,79 €

COMPTA PORT 2023 Présentation des comptes Administratifs

FONCTIONNEMENT	Montant	INVESTISSEMENT	Montant
Dépenses	112 124,00 €	Dépenses	24 856,92 €
Recettes	91 566,34 €	Recettes	55 326,51 €
Résultat de l'exercice 2023	-20 557,66 €	Résultat de l'exercice 2023	30 469,59 €
Reprise du résultat antérieur	20 641,05 €	Reprise du résultat antérieur	54 336,28 €
Résultat cumulé fin 2023	83,39 €	Résultat cumulé fin 2023	84 805,87 €
		Restes à réaliser en dépense	0,00 €
		Restes à réaliser en recette	0,00 €
		Résultat des restes à réaliser	0,00 €
Résultat global cumulé de fonctionnement	83,39 €	Résultat global cumulé d'investissement	84 805,87 €
Résultat final cumulé au 31/12/2023		84 889,26 €	

5.9 RESULTAT PROVISoire FIN 2023 DU BUDGET DES ZONES D'ACTIVITES

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Article	libellé	Compta	Article	libellé	Compta
61521	Entretiens des terrains		7015	Vente de terrains	
6226	Honoraires divers				
63512	Taxes foncières	2 991,00 €	7477	Dot. du budget principal CCSA Cpt 657364	71 500,97 €
66111	Rembt intérêts emprunts	12 625,91 €			
	Intérêts terrains St-Flo	269,99 €	71355-042	Stock final	438 224,63 €
	Intérêts terrains Briennon	12 355,92 €			
71355-042	Stock initial	438 224,63 €	002	Exercice 2020 reporté	
21	Virement à la section d'investissement				
	Total	453 841,54 €		Total	509 725,60 €
	Report n-1	8 498,65 €		Report n-1	
	Résultat	462 340,19 €		Résultat	509 725,60 €

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Article	libellé	Compta	Article	libellé	Compta
1641	Rembt capital emprunts	45 726,40 €	1068	Affectation du résultat	
	Rbt capital terrains St-Flo	33 747,08 €			
	Rbt capital terrains Briennon	11 979,32 €	3555-040	Sortie Stock Initial	438 224,63 €
3555-040	Stocks de terrains aménagés	438 224,63 €	021	Virement à la section de fonctionnement	
	Total	483 951,03 €			438 224,63 €
	Report n-1	6 329,44 €		Report n-1	
	Résultat	490 280,47 €		Résultat	438 224,63 €

ZAE 2023 Présentation des comptes Administratifs

Comptabilité 2023

FONCTIONNEMENT	Montant	INVESTISSEMENT	Montant
Dépenses	453 841,54 €	Dépenses	483 951,03 €
Recettes	509 725,60 €	Recettes	438 224,63 €
Résultat de l'exercice 2023	55 884,06 €	Résultat de l'exercice 2023	-45 726,40 €
Reprise du résultat antérieur	-8 498,65 €	Reprise du résultat antérieur	-6 329,44 €
Résultat cumulé fin 2023	47 385,41 €	Résultat cumulé fin 2023	-52 055,84 €
		Restes à réaliser en dépense	
		Restes à réaliser en recette	
		Résultat des restes à réaliser	0,00 €
Résultat global cumulé de fonctionnement	47 385,41 €	Résultat global cumulé d'Investissement	-52 055,84 €
Résultat final cumulé au 31/12/2023			-4 670,43 €

5.10 RESULTAT PROVISoire DU BUDGET SPANC 2023

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Article	libellé	Compta	Article	libellé	Compta
		Montant 2023			Montant 2023
011 - Charges à caractère général		106 575,97 €	70 - Ventes de produits et services		101 645,00 €
6226	Honoraires prestataire	106 518,45 €	70128	Redevances à 25,00 € - Qté 3437	85 925,00 €
627	Service bancaire	57,52 €	70128	Autres prestations	15 720,00 €
012 - Charges de personnel		16 500,00 €	74 - Subvention d'exploitation		0,00 €
6218	Charges de personnel	16 500,00 €	748	Autres subventions d'exploitation	0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante		0,00 €	75 - Autres produits de gestion courante		6,00 €
6541	Admissions en non-valeur		7588	Autres produits	6,00 €
67 - Charges exceptionnelles		400,00 €	002 - Excédent exercice 2022 reporté		
6718	Autres charges				
673	Titres annulés	400,00 €			
678	Autres charges exceptionnelles				
68 - Dotations aux provisions		4 983,91 €			
6817	Provisions pour impayés	4 983,91 €			
023 - Virement à la section investissement					
Total		128 459,88 €	Total		101 651,00 €

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Article	libellé	Compta	Article	libellé	Compta
2031	Frais d'étude		1068	Autres réserves	
			001	report exercice 2022	
Total			Total		

COMPTA SPANC 2023 Présentation des comptes Administratifs

FONCTIONNEMENT		Montant	INVESTISSEMENT		Montant
Dépenses		128 459,88 €	Dépenses		0,00 €
Recettes		101 651,00 €	Recettes		0,00 €
Résultat de l'exercice 2023		-26 808,88 €	Résultat de l'exercice 2023		0,00 €
Reprise du résultat antérieur		114 648,77 €	Reprise du résultat antérieur		2 322,00 €
Résultat cumulé fin 2023		87 839,89 €	Résultat cumulé fin 2023		2 322,00 €
			Restes à réaliser en dépense		0,00 €
			Restes à réaliser en recette		0,00 €
			Résultat des restes à réaliser		0,00 €
Résultat global cumulé de fonctionnement		87 839,89 €	Résultat global cumulé d'Investissement		2 322,00 €
Résultat final cumulé au 31/12/2023					90 161,89 €

5.11 RESULTAT PROVISoire DU BUDGET EA PORTE OUEST 2023

Fonctionnement						
Dépenses			Recettes			
Article	libellé	Compta 2023	Article	libellé	Compta 2023	
011 - Charges à caractère général		2 317,27 €	74	Subv. Du Budget principal	0,00 €	
611	Contrat de prestation		74751	Subv. Budget principal		
627	Service bancaire	2 317,27 €				
6288	Autres services extérieurs		75	Autres produits de gestion	22,05 €	
63512	Taxes foncières		75888	Autres produits	22,05 €	
023	Vir Section Investissement	0,00 €	77	Produits exceptionnel	45 000,00 €	
			775	SCP Millard - Vente à Mairie St-Flo	45 000,00 €	
042	Op. d'ordre entre section	45 000,00 €				
675	Vente immos	45 000,00 €				
Total		47 317,27 €	Total		45 022,05 €	
					Report n-1	3 046,07 €
					Total recettes cumulées	48 068,12 €

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Article	libellé	Compta 2023	Article	libellé	Compta 2023
041 - Op. patrimoniales		0,00 €	001 - Solde d'exécution section investis.		57 688,57 €
16 - Emprunt		500 000,00 €	021	Virement de Fonctionnement	0,00 €
1641	Rembt Emprunt	500 000,00 €			
20 - Immo incorporelles		0,00 €	040	Op d'ordre entre section	45 000,00 €
2031	Immo incorporelles			Vente terrain commune St-Flo	45 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles		3 842,97 €			
2115	Terrains bâtis		13- Subventions d'investissement		401 154,40 €
2315	Installation	3 842,97 €	1311	Etat - Subvention	146 588,31 €
			1312	Région - Subvention	234 189,13 €
			13151	CCSA - bSubvention	20 376,96 €
TOTAL DEPENSES		503 842,97 €	TOTAL RECETTES		503 842,97 €
RAR au 31/12/2022			RAR au 31/12/2022		
		503 842,97 €	Total recettes cumulées		503 842,97 €

**COMPTA EA Porte Ouest 2023
Présentation des comptes Administratifs**

FONCTIONNEMENT		Montant	INVESTISSEMENT		Montant
Dépenses		47 317,27 €	Dépenses		503 842,97 €
Recettes		45 022,05 €	Recettes		503 842,97 €
Résultat de l'exercice 2023		-2 295,22 €	Résultat de l'exercice 2023		0,00 €
Reprise du résultat antérieur		3 046,07 €	Reprise du résultat antérieur		0,00 €
Résultat cumulé fin 2023		750,85 €	Résultat cumulé fin 2023		0,00 €
			Restes à réaliser en dépense		
			Restes à réaliser en recette		
			Résultat des restes à réaliser		0,00 €
Résultat global cumulé de fonctionnement		750,85 €	Résultat global cumulé d'Investissement		0,00 €
Résultat final cumulé au 31/12/2022					750,85 €

5.12 RESULTAT PROVISoire DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2023

Dépenses			Recettes		
Article	libellé	Compta 2023	Article	libellé	Compta 2023
011 - Charges à caractère général		313 537,99 €	70	Ventes de produits	0,00 €
617	Etudes et recherches	313 537,99 €			
617	Marché Régate		77	Produits exceptionnel	252 700,00 €
617	Suppl. Marché Eau		774	Subv Budget Général CCSA	75 995,00 €
			7741	Subv Agence de l'Eau	176 705,00 €
			7741	Subv Agence de l'Eau	
			7741	Subv Agence de l'Eau	
Total		313 537,99 €	Total		252 700,00 €
Report n-1		46 415,25 €	Report n-1		
Total recettes cumulées		359 953,24 €	Total recettes cumulées		252 700,00 €

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Article	libellé	Compta 2023	Article	libellé	Compta 2023
20 - Immo incorporelles		0,00 €	024	Produits de cession	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles		0,00 €	1068	Excédent fonctionnement capitalisé	
			040	Amortissements	0,00 €
23 - Immos Amortissement des subventions		0,00 €	13	Subv. D'Investissement	0,00 €
TOTAL DEPENSES		0,00 €	Total Recettes		0,00 €
Report n-1					
Total cumulées		0,00 €			

COMPTA Eau et Assainissement 2023
Présentation des comptes Administratifs

FONCTIONNEMENT		Montant	INVESTISSEMENT		Montant
Dépenses		313 537,99 €	Dépenses		0,00 €
Recettes		252 700,00 €	Recettes		0,00 €
Résultat de l'exercice 2023		-60 837,99 €	Résultat de l'exercice 2023		0,00 €
Reprise du résultat antérieur		-46 415,25 €	Reprise du résultat antérieur		0,00 €
Résultat cumulé fin 2023		-107 253,24 €	Résultat cumulé fin 2023		0,00 €
			Restes à réaliser en dépense		0,00 €
			Restes à réaliser en recette		0,00 €
			Résultat des restes à réaliser		0,00 €
Résultat global cumulé de fonctionnement		-107 253,24 €	Résultat global cumulé d'Investissement		0,00 €
Résultat final cumulé au 31/12/2023					-107 253,24 €

5.13 RESULTAT PROVISIONNE DU BUDGET MAISONS DE SANTE 2023

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Article	libellé	Compta 2023	Article	libellé	Compta 2023
011 - Charges à caractère général		9 026,36 €	70 - Produits des services		0,00 €
6061	Fournitures consommables				
6226	Annonces, études et notaire	9 026,36 €			
616	Assurance bâtiment				
627	Frais mise en place emprunts				
012 - Charges de personnel		0,00 €	75 - Autres produits de gestion courante		0,00 €
023 - Virement à la section investissement		0,00 €			
	Vir à Investissements				
66 - Charges financières		0,00 €	77 - Produits exceptionnels		15 000,00 €
			774	Subvention budget principal	15 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante		0,00 €			
68 - Amortissements		0,00 €			
Total		9 026,36 €	Total		15 000,00 €
Report n-1			Report n-1		
TOTAL		9 026,36 €	TOTAL		15 000,00 €

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Article	libellé	Compta 2023	Article	libellé	Compta 2023
13911 Amortis. Subventions transférées			13 - Subventions		800 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles		195 000,00 €	1311	Subv. Fonds verts MSP St-Flo	
2111	MSP St-Florentin - Achat terrain ville	45 000,00 €	1315	Subv. CCSA Budget Principal	800 000,00 €
	MSP St-Florentin - Achat bâtiments BC entreprise	150 000,00 €			
23 - immobilisations en cours		28 361,34 €	021 - Vir. de la section de fonctionnement		0,00 €
2315	01 - MSP Héry / Seignelay	2 583,00 €	1068 Affectation du résultat 2022		
2315	02 - MSP St-Florentin	25 778,34 €	Total		800 000,00 €
Total		223 361,34 €	Report n-1		
Report n-1			TOTAL		800 000,00 €
TOTAL		223 361,34 €	TOTAL		800 000,00 €

COMPTA MSP (Maison Santé Pluriprofessionnelle) 2023
Présentation des comptes Administratifs

FONCTIONNEMENT		Montant	INVESTISSEMENT		Montant
Dépenses		9 026,36 €	Dépenses		223 361,34 €
Recettes		15 000,00 €	Recettes		800 000,00 €
Résultat de l'exercice 2023		5 973,64 €	Résultat de l'exercice 2023		576 638,66 €
Reprise du résultat antérieur			Reprise du résultat antérieur		
Résultat cumulé fin 2023		5 973,64 €	Résultat cumulé fin 2023		576 638,66 €
			Restes à réaliser en dépense		0,00 €
			Restes à réaliser en recette		0,00 €
			Résultat des restes à réaliser		0,00 €
Résultat global cumulé de fonctionnement		5 973,64 €	Résultat global cumulé d'Investissement		576 638,66 €
Résultat final cumulé au 31/12/2023			Résultat final cumulé au 31/12/2023		582 612,30 €

6. LES PERSPECTIVES POUR 2024

6.1- EN MATIERE DE POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Voirie

En 2024, la Communauté de communes poursuivra son programme d'entretien de voirie en tenant en priorité de ce qui n'a pu être programmé en 2023 et de ses autres programmes d'investissements engagés ou à engager.

Le programme d'entretien déployé depuis près de 10 ans pour certaines parties du territoire nous permet d'envisager un programme de voirie mesuré et toujours construit en partenariat avec les communes.

En matière de signalétique horizontale, un nouveau marché de prestation sera lancé en début de printemps sur la base du descriptif des demandes qui a servi en 2022 et qui a été actualisé avec les travaux réalisés.

Aménagement Numérique

Si l'on se réfère au calendrier prévisionnel du Département de l'Yonne, le territoire communautaire devait être couvert fin 2023 par le déploiement de la fibre avec les délais réglementaires de commercialisation. Or les difficultés de déploiement de la fibre sur certaines communes notamment en lien avec leur déploiement en aérien, repousse la livraison des prises.

Il est à noter qu'il reste à notre établissement encore à verser 201 577.20 € de participation d'ici la fin du programme.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Auxerrois

Concernant le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Auxerrois (SCoT),

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Auxerrois a été approuvé le 17 octobre 2023. Le 1^{er} semestre 2024 sera consacré à la consultation des personnes publiques concernées et à l'enquête publique. Le SCoT devrait être approuvé en septembre/octobre 2024.

Pouvoir de police de la publicité

La loi Climat et Résilience a mis en place la décentralisation des compétences de police de la publicité extérieure au profit des maires à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le transfert du pouvoir de police au Président de l'intercommunalité est envisageable lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants membre d'un EPCI à fiscalité propre, y compris lorsque cet établissement n'est pas compétent en matière de PLU (sauf le territoire de Saint Florentin)

Les maires peuvent s'y opposer entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2024.

Accompagnement des communes

- Instruction des autorisations droit des sols (ADS)

Le service d'instruction des ADS poursuivra sa mission en 2024.

Eu égard aux coûts de fonctionnement du service, l'année 2024 sera mise à profit pour repenser les modalités de facturation des actes au vu du coût réel du service

- Fonds de concours

Le fond de concours sera de nouveau abondé dans le cadre de cette 2^{ème} année de mise en œuvre de la programmation 2023-2025

- Mise à disposition de matériel communautaire aux communes

Les perspectives de réservation déjà en notre possession augure d'une année 2024 encore très active en termes de mobilisation du matériel communautaire. Notre établissement aura à prévoir le remplacement du matériel dégradé, ou disparu voire quelques compléments sur le matériel très demandé.

Mobilité

L'année 2024 sera celle de l'élaboration de notre Schéma directeur cyclable.

Cette démarche dont le premier comité de suivi s'est réuni le 17 janvier 2024, vise à doter notre établissement d'une stratégie de développement de la pratique du vélo au quotidien des habitants du territoire en y intégrant également un volet développement touristique.

Il s'agit en l'occurrence d'identifier les besoins structurants du territoire en matière de vélo voie et de service associé et d'établir une programmation pluriannuelle d'aménagement sur la base des priorités arrêtées au sein du schéma.

6.2- EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Action économique générale

Dans le cadre d'une part de la limitation de la consommation d'espace et d'autre part de la nécessité de bien connaître l'offre territoriale, notre établissement devra établir un observatoire des zones d'activités qu'elles soient communautaires ou non, privée ou publique (*une zone d'activité rassemble au moins 2 entreprises*)

Par ailleurs avec les priorités renforcées de l'Etat en matière de remise sur le marché des friches principalement industrielle, notre établissement devra se pencher sur la mobilisation de celles présentes sur son territoire. A ce titre, l'Etat propose de nous accompagner dans cette démarche. Il est à noter, qu'eu égard au fait que nous ne pourrons plus consommer d'espace naturel, tout l'enjeu du développement économique va passer par la mobilisation du foncier déjà existant dont les friches industrielles.

En 2024, l'action de notre établissement devra porter sur le développement des réseaux économiques au sein de notre territoire. Les initiatives engagées dans les domaines des coproduits,

des déchets, de la mobilité des salariés pourront être poursuivis en 2024 via le programme Territoire d'Industrie (*) ou directement par notre établissement.

De la même manière, un travail renforcé sur les actions visant à rapprocher les attentes des entreprises en matière de recrutement et les demandeurs d'emplois seront multipliés en s'appuyant sur des partenariats avec les acteurs de l'emploi et de la formation.

De la même manière, du fait de la présence d'un secteur industriel important sur notre territoire des actions pourront être menées en direction des 2 collèges dans une perspective de développement des formations professionnalisantes en lien avec les entreprises. Là encore ces démarches s'inscrivent dans le cadre du programme « Territoire d'Industrie dit Yonne industriel »

() Le programme Territoire d'industrie regroupe l'Etat, la CCI de l'Yonne, l'agence économique régionale et les EPCI afin de développer le tissu industriel et les relations entre entreprises. Il devrait permettre de bénéficier d'aides exceptionnelles pour les groupes industriels et mobiliser des moyens humains pour accompagner les dynamiques territoriales et industrielles.*

Aérodrome

En 2024, l'Équipe de France de voltige viendra 2 fois 1 semaine pour des entrainements (du 13 au 17 mai 2024 « Equipe Unlimited » et du 3 au 7 juin 2024 « Equipe Advanced »). La logistique nécessaire à l'accueil des pilotes et de leur équipe technique est assurée par le club d'aviation les Ailes Florentinoises mais les locaux où la restauration est préparée, ont montré leur limite lors des 2 dernières années. Des travaux de requalification de la cuisine vont s'avérer nécessaires avant la venue des équipes nationales.

Port de Saint Florentin

L'agent communautaire en charge de la gestion du port de Saint Florentin nous a informé de son départ avant le démarrage de la nouvelle saison fluviale. La dégradation du niveau de service de VNF rend difficilement imaginable la poursuite de la gestion du port selon les mêmes conditions eu égard au fait que l'activité hors hivernage est réduite.

C'est pourquoi, nous envisageons pour la saison 2024, confier à l'Office de Tourisme le soin de gérer le port et d'y créer un relais d'information touristique en sus des activités de gestion des plaisanciers dont le nombre ne cesse de baisser.

C'est également l'opportunité de faire du port un lieu dédié au vélo car situé au croisement de la vélo voie Troyes Saint Florentin/Vergigny (V56) avec le vélo route du canal de Bourgogne (V51) avec à la clé quelques investissements liés à l'accueil des vélos (subventions mobilisables dans ce domaine). Ceci devra s'intégrer dans la logique du schéma directeur cyclable.

Tourisme

L'Office de tourisme va poursuivre son action en intégrant les nouvelles animations engagées en 2023 comme les « soirées chabada ». Elle devra se réorganiser afin d'assurer les missions d'accueil au port de St Florentin en liaison avec les services communautaires.

Or impact de la gestion du port pour lequel une compensation financière sera envisagée (intégrée dans la contribution annuelle), la contribution globale de notre établissement devra être légèrement complétée afin de permettre à l'office de maintenir son niveau d'activité.

Chemin de randonnée

A de nombreuses reprises le sujet de l'entretien des sentiers de randonnée a fait l'objet de discussion. D'ici 2026, 2 chemins nouveaux ou requalifiés pourraient voir le jour. Le travail de petit et gros entretien des chemins de randonnées va nous obliger à réfléchir en 2024, eu égard au volume important de sentiers déjà existants pour trouver une solution externalisée aujourd'hui réalisées par des élus.

Hôtel de l'Est

Comme évoqué dans le bilan 2023, le site est désormais opérationnel pour accueillir un nouveau gestionnaire. Une campagne plus vaste de recherche d'exploitant va être engagée dès janvier 2024.

6.3- EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

Déchets

La principale évolution pour 2024 repose sur le tri à la source des bio déchets. Si des solutions individuelles sont d'ores et déjà opérationnelles, des solutions collectives et pour les centres ville de Saint Florentin et Briennon sur Armançon sont à inventer en s'inspirant d'expériences réussies en dehors de notre territoire.

En dehors du bon fonctionnement du service c'est le principal objectif de l'année 2024.

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Au printemps 2024, nous aurons à renouveler notre marché de prestation de services pour les inspections et autres contrôles associés au SPANC. Ce sera sur la base du bilan des diagnostics déjà réalisés et de ceux à mener que le nouveau marché sera relancé. Il est à noter qu'au vu des nouveaux prix liés à la prestation et du coût global de fonctionnement du service, une évolution à la hausse du prix de la redevance pourra éventuellement être envisagée. Pour mémoire depuis plusieurs années, nous consommons l'excédent antérieur, aujourd'hui sensiblement diminué.

Transfert de compétences Eau et Assainissement

L'année 2024 sera celle des grandes décisions avec :

- ↳ Les futurs schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement
- ↳ La définition du mode de gouvernance/gestion des 2 compétences
- ↳ La décision de prise de compétence au 1^{er} janvier 2025

Tout cela aura des incidences sur plusieurs aspects de fonctionnement de notre établissement (domaine de compétence, organisation interne, etc. ...)

GEMAPI

Cette compétence que notre établissement a décidé de confier à 3 syndicats de bassin (Armançon, Serein et Yonne Médiante), s'exprime de manière différenciée entre les structures. Si avec le syndicat du bassin versant de l'Armançon, nous en sommes à la réalisation d'investissement sur notre

territoire (notamment l'aménagement d'un espace de biodiversité au sein du site du Parc du Génie avec reméandrage de la rivière), les 2 autres syndicats en sont toujours aux études préliminaires.

Pour mémoire, notre établissement finance cette compétence via la mobilisation d'une taxe dédiée.

Enfin, notre établissement s'est engagé dans l'acquisition et l'aménagement d'un pôle naturel autour des anciennes gravières de Jaulges qu'un partenariat avec le SMBVA aura à aménager et à animer.

6.4- EN MATIERE DE SERVICE A LA POPULATION

Social

L'année 2024 sera celle du renouvellement au printemps du marché de fourniture des repas. En dehors de ce changement, le service restera pleinement opérationnel.

Pour ce qui est du Relais Petite Enfance, les principales évolutions du service porteront sur la fusion des 2 sous services et l'acquisition d'un nouveau véhicule avec l'appui financier de la CAF (80 %).

Par ailleurs, les actions prévues dans le cadre de la Convention Territoriale Globale vont se poursuivre sur 2024.

Santé

Concernant le site d'Héry, le 1^{er} trimestre va être consacré à l'élaboration du projet architectural pour un démarrage des travaux à l'automne 2024.

Concernant le site de Saint Florentin, les travaux de démolition commenceront début 2024. Parallèlement un travail de réactivation du réseau de professionnel sera relancé en janvier/février 2024. Ce décalage induira un lancement opérationnel de la maison de santé sur l'année 2025.

Culture

L'année 2024 devrait s'inscrire dans la continuité des actions engagées en 2023 que ce soit pour l'école de musique ou bien en ce qui concerne l'accompagnement des animations culturelles ou sportives du territoire.

Il est à noter, sur ce dernier point, que notre établissement reçoit de plus en plus de demandes d'accompagnement financier de la part de porteurs de projets notamment culturels. Devant cet afflux de demandes, la commission en charge de ces aides aura à approfondir l'étude de ces dernières à l'aune des bilans présentés par les porteurs de projets et l'impact de ces derniers sur le territoire.

Sport

L'année 2024 verra le développement des activités dans ses différents site sportifs communautaires. Pour les sites les plus anciens, certains travaux d'entretien ou d'amélioration pourront être envisagés.

6.4- EN MATIERE D'ORGANISATION INTERNE

L'année 2024 sera marquée par la réalisation de notre nouveau centre administratif /siège social au parc du génie dans une ancienne friche militaire Cette opération rendue nécessaire par les difficultés organisationnelles des actuels bureaux de la Communauté de communes et l'arrivée de nouvelles compétences est estimée à 789 600 € HT sur lesquels 40 % de subventions ont été sollicitées.

7. LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR 2024

A - EN MATIERE DE FONCTIONNEMENT

En matière de fonctionnement, les perspectives budgétaires reposeront sur les mêmes principes que les années précédentes à savoir contenir les dépenses de fonctionnement général au profit des actions et services opérationnels.

Globalement, en 2024, les charges à caractère générale vont passer de 4.300 k€ à 4.600 k€ essentiellement dues à des hausses d'inflation largement dimensionnées

Concernant le service Déchets, les nouveaux marchés de prestations de services devraient nous permettre de ne pas augmenter nos taux.

Les autres charges de gestion courante vont baisser de 500 k€ dues à la prise en compte de la baisse de l'énergie du centre aquatique. Ce déficit se décompose comme suit :

- Frais pour contrainte de service public.....354 k€
- Frais pour formation du savoir nager et du sport..... 115 k€

S/Total469 k€

A noter que sur cette somme de 469 k€, la société RECREA nous reversera 100.000 € pour la location des locaux mis à leur disposition.

- Frais de chauffage au gaz.....75 k€
- Frais d'électricité.....160 k€

S/Total.....235 k€

B - EN MATIERE D'INVESTISSEMENT :

Nous allons engager en 2024, la construction de la MPS d'Héry Seignelay dont le coût définitif et le plan de financement sera identifié au 1^{er} trimestre de cette année.

Nous allons également engager les travaux des nouveaux locaux administratifs de notre Communauté.

Le 1^{er} semestre 2024 sera également celui de la réalisation des travaux de l'Espace St Martin, opération, engagée en 2022 mais qui avait été bloquée par le contentieux avec l'ancien exploitant de l'Hôtel de l'Est .

Il est à noter que l'autre programme d'investissement conséquent à venir concerne la vélo voie Troyes St Florentin, dont les études seront menées en 2024 et les travaux en 2025.

Enfin quelques petits investissements sur nos équipements pourront être envisagés (*éclairage terrains extérieurs au centre tennistique et aménagement buvette extérieure au boulodrome*)

8. LES RESSOURCES HUMAINES

Les principaux mouvements de personnels intervenus courant 2023 sont uniquement dus à la nécessité de remplacer des agents qui ont quittés notre établissement.

Au 31 décembre 2023, la Communauté de communes était forte de 24 agents.

Fin 2023, le volume des effectifs était le suivant :

Politique	Postes	%	ETP
SERVICES OPERATIONNELS	19	80 %	18,84
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1	8,7 %	1
dont gestionnaire de port	1		1
ENVIRONNEMENT	12	43,6 %	11,5
dont collecte et TRI	6		6
dont propreté	1		1
dont déchèterie	4		4
dont SPANC	1		0.5
SERVICE A LA PERSONNE	6	26 %	5,14
dont RPE(*)	2		1,8
dont Portage de repas	2		2
dont école de musique	2		1,34
SERVICES FONCTIONNELS	5	20 %	4,80
DIRECTION GENERALE	1		1
COMPTABILITE - RH	2		1,8
SECRETARIAT GENERAL	1		1
COMMUNICATION	1		1

Par ailleurs, eu égard aux décisions à prendre en matière d'eau potable et d'assainissement collectif, l'état des effectifs pourra évoluer en 2024.

9. PATRIMOINE

En 2024, la seule acquisition foncière programmée et liée à un investissement est celle du terrain d'emprise de la future maison de santé pluridisciplinaire d'Héry.

10. CONCLUSION

Avec la fin de l'année 2023, nous arrivons au terme d'une phase importante de création d'équipements à caractère culturels et sportifs aux services des habitants de notre territoire.

La priorité pour 2024 sera d'une part d'avancer sur les maisons de santé pluridisciplinaire et de préparer/engager le transfert de compétence eau potable et assainissement collectif au 1^{er} janvier 2025.

Ce sera aussi l'occasion de renforcer la place de la Communauté dans des domaines où elle s'est peu investie ces dernières années à savoir la mobilité (mobilité du quotidien) et l'environnement.



Communauté de communes Serein et Armance
37 avenue du Général Leclerc
89600 SAINT-FLORENTIN
Tel. 03 86 80 50 50
courriel : contact@cc-sereinarmance.fr
site : cc-sereinarmance.fr
Du lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h